



FONDATION
Abbé Pierre

ÉCLAIRAGE RÉGIONAL
NOUVELLE-AQUITAINE

L'état du mal-logement

en France 2023

RAPPORT ANNUEL #28



L'état du mal-logement en France 2023
Éclairage régional Nouvelle-Aquitaine
28^e rapport

Rapport réalisé par :

Rédaction

PLACE Coopérative Conseil

Hervé Castelli

Loïc Geindre

Fondation Abbé Pierre

Anne Marchand

Cathy Médar

Relecture et contributions

Fondation Abbé Pierre

Direction Animation territoriale

Frédérique Mozer

Samuel Mouchard

Anne-Claire Vaucher

Direction des Études

Manuel Domergue

Pauline Portefaix

Graphiste

Isabella Marques • atelier444

Photographe

Sébastien Godefroy / FAP

SOMMAIRE

INTRODUCTION

UN ÉCLAIRAGE POUR AVANCER ENSEMBLE FACE À L'URGENCE	5
--	----------

PARTIE 1

POURQUOI DEVONS-NOUS AGIR EN GIRONDE ?	8
---	----------

1.1. PARCE QUE LE MANQUE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES ASSOCIÉ À LA MONTÉE DE LA PRÉCARITÉ CONTRIBUENT AU SANS-ABRISME	9
--	---

1.2. PARCE QUE LE SANS-ABRISME CONCERNE DE PLUS EN PLUS DE PROFILS ET DE PLUS EN PLUS DE MONDE	18
---	----

1.3. PARCE QUE LE SYSTÈME EN ESCALIER NE FONCTIONNE PAS ET QUE DES SOLUTIONS NON SATISFAISANTES PERDURENT	31
--	----

PARTIE 2

COMMENT POUVONS-NOUS AGIR ?	37
------------------------------------	-----------

2.1. EN RECONNAISSANT LES ACTEURS ASSOCIATIFS DANS LEUR EXPERTISE ET LEUR CAPACITÉ D'INNOVATION	38
--	----

2.2. EN INSTALLANT UN OBSERVATOIRE LOCAL AU SERVICE D'UNE RÉFLEXION ET D'UNE ACTION COORDONNÉES	41
--	----

2.3. EN MOBILISANT LE PARC VACANT COMME UNE OFFRE NOUVELLE ET COMPLÉMENTAIRE À LA PRODUCTION DE LOGEMENTS HLM	43
--	----

CONCLUSION

FACE À L'URGENCE... UN NOUVEAU PLAN D'URGENCE ?	50
--	-----------

SIGLES	53
---------------	-----------

ENTRETIENS, VISITES, RENCONTRES	54
--	-----------

METTRE FIN AU SANS-ABRISME À L'HORIZON 2030 ?

Des intentions européennes aux réalités girondines, pourquoi nous devons agir et comment nous pouvons agir.

INTRODUCTION UN ÉCLAIRAGE POUR AVANCER ENSEMBLE FACE À L'URGENCE

« *Mettre fin au sans-abrisme à l'horizon 2030* » : telle est l'ambition affichée par les pays de l'Union européenne (UE) lors de la Déclaration de Lisbonne sur la plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme (juin 2021). Du « *Housing first* » au Logement d'abord, les politiques de lutte contre le sans-abrisme ont fait l'objet d'un certain nombre d'engagements.

En France, le Président Emmanuel Macron déclarait en 2017 : « *Je veux que nous puissions apporter un toit à toutes celles et ceux qui sont aujourd'hui sans abri* ». Héritier d'initiatives étrangères (notamment aux États-Unis et en Finlande), le Logement d'abord vise à proposer une solution de logement à des personnes sans abri sans période probatoire ni « *examen en capacité à habiter* ». Le Plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022, reposait sur une mise en œuvre accélérée dans 23 territoires d'expérimentation, parmi lesquels figurent Bordeaux métropole et le Département de la Gironde.

Où en sommes-nous des engagements pris au niveau européen, français et à l'échelle de l'agglomération bordelaise ? Est-ce que, prochainement en Gironde, « *personne ne dormira dans la rue par manque d'un logement d'urgence accessible, sûr et approprié* » pour reprendre les engagements de la Déclaration de Lisbonne ? « *Personne ne vivra dans un logement d'urgence ou de transition plus longtemps que nécessaire pour une transition réussie vers une solution de logement permanente* » ? Est-ce que « *les expulsions seront évitées dans la mesure du possible et que personne ne sera expulsé sans aide pour trouver une solution de logement appropriée* » ?

Face à l'augmentation manifeste de la grande précarité et des situations de détresse dans l'agglomération bordelaise, la Fondation Abbé Pierre (FAP) en Nouvelle Aquitaine – en lien avec de nombreux partenaires associatifs – a engagé une étude sur la situation du sans-abrisme en Gironde, confiée à la coopérative PLACE. L'enjeu est de partager des éléments de connaissances, en croisant les données chiffrées disponibles, les points de vue des acteurs de terrain et témoignages de personnes concernées. Plusieurs questionnements ont guidé cette démarche : quel est l'état des lieux du sans-abrisme en Gironde ? Qui sont les visages qui se cachent derrière les chiffres ? Quels sont les coûts liés au sans-abrisme ? Quelles sont les réponses apportées et quelles sont celles à développer ?

Rappelons en introduction, que l'INSEE considère une personne « sans-abri », dès lors « *qu'elle ne dispose d'aucun lieu couvert pour se protéger des intempéries et dort à l'extérieur (dans la rue, un jardin public...) ou dans un lieu non prévu pour l'habitation (cave, cage d'escalier, chantier, parking, centre commercial, tente, métro, gare...)* ». Après avoir écouté le terrain, nous avons souhaité élargir le spectre à l'ensemble des personnes « sans-domicile », qui – toujours selon l'INSEE –, « *ont dormi la nuit précédente dans un endroit non-dédié à l'hébergement (rue, abri de fortune ...) ou qui a eu recours à un service d'hébergement (centres, foyer, hôtel...)* ». Cette définition sera privilégiée tout au long de l'étude, dans la mesure où elle intègre la notion de parcours, pour des personnes qui alternent des situations avec ou sans toit, mais dans tous les cas sans « chez soi ».

En Gironde, autour de 4 800 personnes étaient sans domicile en 2022¹. Et autour de 7 200 personnes² étaient fortement exposées, parce que hébergées sans filet de sécurité, chez des tiers, avec un risque de bascule dans le sans-abrisme. **Soit 12 000 personnes, qui – en 2022 – étaient privées d’un domicile personnel. Et depuis, « nous vivons un tsunami »** assurent les acteurs de terrain rencontrés. Le COVID, les expulsions locatives, le durcissement du cadre législatif et réglementaire, les fermetures en série de squats, la précarisation de la société, les phénomènes migratoires, sont autant de motifs avancés par les acteurs de terrain, pour expliquer la multiplication et la diversité des profils de personnes et de territoires concernés ; au-delà des rues du centre-ville de Bordeaux, auxquelles on a longtemps associé dans l’imaginaire populaire le « SDF », cet homme seul vieillissant marqué par la vie.

Le sans-abrisme est devenu un phénomène massif, volatil et complexe, dont les visages sont multiples. Sa gestion met en jeu un **éco-système** local à géométrie et à coopération variables (État, collectivités locales, associations, citoyens), interconnecté aux politiques nationales, européennes et mondiales, qui évoluent au gré de crises devenues multifactorielles (économiques, sociales, environnementales et géopolitiques). Dans ce contexte d’incertitudes, la présence de nombreux squats en Gironde est un marqueur fort. Les acteurs s’accordent sur deux phénomènes.

Premièrement, de plus en plus de personnes se retrouvent sans domicile tant le sans-abrisme est la conséquence et non la cause d’un problème de société.

Les situations d’exclusion du logement risquent fort de s’intensifier sans une intervention massive et structurelle sur les principaux leviers de la politique du logement et de l’hébergement. « *Nous sommes dans un système qui fabrique du sans-abrisme* » dit un acteur associatif du territoire girondin. Malgré les efforts constatés, notre système ne

produit pas assez (vite) de logements accessibles pour les personnes les plus démunies, qui sont de plus en plus présentes dans notre société sous les effets conjugués de « fins » (de contrats de travail et de prises en charge) et de « non » (recours et accès aux droits).

Deuxièmement, une fois à la rue, il est de plus en plus difficile d’en sortir tant « la descente aux enfers » est rapide et profonde pour les personnes qui perdent leur domicile, avec des difficultés qui s’entremêlent les unes aux autres, entraînant un coût économique et psychologique très élevé pour les personnes et les organisations qui les accompagnent. La Nuit de la solidarité 2023 a montré que un quart des personnes rencontrées à Bordeaux sont à la rue depuis plus de 5 ans. Face à la croissance et à la complexification de ces situations, le système de réponses « en escalier » (accueil d’urgence, hébergement d’insertion, logement temporaire puis de droit commun) ne fonctionne plus. Et sans un « chez soi », tout devient plus compliqué pour activer ses droits : les droits de se soigner, de s’éduquer, de travailler, de se reposer, de se cultiver, de se sentir en sécurité et de se projeter.

Et pourtant, des solutions existent, de jour comme de nuit. Certes encore insuffisantes face aux besoins, mais elles sont là, proches... mais en ordre dispersé. Avec un *distinguo* à opérer entre les réponses qui concernent des personnes ressortissantes de l’Union Européenne et celles qui concernent les personnes « *extra-UE* », dont certaines qui sont en situation administrative dite régulière (réfugiés, titre de séjour, procédure en cours) et d’autres non. Pour consolider, coordonner et développer ces réponses, « *nous devons faire réseau* » souligne un acteur rencontré, et (re) penser les conditions d’un dialogue constructif entre acteurs associatifs solidaires (bénévoles et salariés) et représentants de la puissance publique (techniciens et élus). Pour être efficaces dans la durée, les réponses sont à trouver dans un sa-

¹ 1 500 personnes dans les dispositifs d’hébergement d’urgence généraliste (non comptabilisé ici les 2 075 personnes demandeurs d’asile hébergées dans les dispositifs d’asile) + 2 450 personnes en squat ou campement illicite (plateforme de résorption) + 900 personnes estimées qui dorment à la rue ne fréquentant ni les squats, ni les dispositifs d’urgence selon un croisement de données SI-SIAO, CCAS et SNE.

² 2 075 personnes demandeurs d’asile dans les dispositifs d’accueil (source DNA) + 5 200 personnes hébergées chez un tiers hors famille (source SNE.)

vant mélange de petites victoires portées par le terrain et de grandes orientations, portées par la puissance publique.

C'est tout l'enjeu de ce rapport : défendre une stratégie « macro » articulée à des logiques d'actions « micro ». C'est à ce prix qu'il sera possible, d'un côté de sortir progressivement les personnes du sans-abrisme et de l'autre d'éviter qu'elles ne s'y retrouvent. À la fois PLAIDOYER (nécessité d'agir), PÉDAGOGIQUE (pourquoi agir) et PRAGMATIQUE (comment agir), ce rapport se propose de poser **les premiers jalons d'une culture commune**. Car derrière ces enjeux, ce sont des personnes et des familles sans domicile, que la société se doit de respecter dans leur dignité et leur humanité.

« On n'est intelligent politiquement que si on participe à la peine de ceux qui souffrent » nous rappelle l'Abbé Pierre depuis trop longtemps (1954). **En 2023, soyons à nouveau intelligents**. La signature de la Déclaration des droits des personnes sans abri, et le suivi de ces engagements dans la durée par l'ensemble des acteurs pourraient constituer un premier acte fondateur.

Elle réaffirme les droits fondamentaux résultant de la Constitution, des obligations internationales et du droit national dans leur dimension concrète, devant permettre effectivement aux personnes sans abri de cesser de l'être et de jouir des mêmes droits que tout être humain.

Merci à toutes les personnes, qui de près ou de loin, ont contribué à ce rapport³.



³ De nombreux sigles ponctuent les pages de ce rapport. Ils sont traduits dans un lexique en annexes.

Mettre fin au sans-abrisme à l'horizon 2030 ?

Pourquoi devons-nous agir en Gironde ?

Parce qu'aujourd'hui, le nombre de personnes sans domicile en Gironde est encore trop important. Ici comme ailleurs. Comme le dit le M. le Maire de Bordeaux Pierre Hurmic : « *nous vivons une tragédie d'envergure nationale* »¹. Et, sans réaction politique d'ampleur, ce nombre risque d'être encore plus important demain, tant les mécanismes en cours sont structurels. « **La fabrique du sans-abrisme** » comme la définit un acteur de terrain, repose sur des mécanismes puissants qui s'entrechoquent les uns aux autres, au point de mettre à mal nos systèmes de solidarité et nos différents filets de sécurité (État, Département, collectivités locales).

Pour comprendre l'ampleur et la profondeur du phénomène, cette première partie resitue le sans-abrisme dans un contexte girondin et métropolitain où la précarisation de la population augmente à une vitesse aussi alarmante que celle du prix de l'immobilier (Partie 1.1). Face à **cette difficulté à se loger** associée à un « *durcissement de l'accès aux droits* »² dans les domaines de la santé, de l'emploi, des aides sociales et des droits au séjour, **les visages du sans-abrisme** se diversifient, dans leurs profils et leurs trajectoires, au point de concerner un nombre croissant de communes, au-delà du centre-ville de Bordeaux (Partie 1.2). Et une fois à la rue, il est difficile de reprendre pied tant **le système « en escalier » de la rue au logement apparaît asphyxié** avec des coûts intolérables pour les personnes et incontrôlables pour les acteurs, fortement illustrés par le développement de squats, de bidonvilles et de campements illicites (Partie 1.3).

¹ Maire de Bordeaux, Nuit de la solidarité, 2023.

² Selon les acteurs de terrain rencontrés, qui ont systématiquement mis en avant cette évolution.

POURQUOI DEVONS-NOUS AGIR ?

1.1. PARCE QUE LE MANQUE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES ASSOCIÉ À LA MONTÉE DE LA PRÉCARITÉ CONTRIBUENT AU SANS-ABRISME

Trois facteurs explicatifs alimentent ce premier constat. Ils seront présents tout au long de cette première partie. **Primo, la métropolisation** qui renforce l'attractivité gironde et façonne des besoins en logements permanents. Lesquels n'ont jamais été aussi élevés depuis les années 1970.

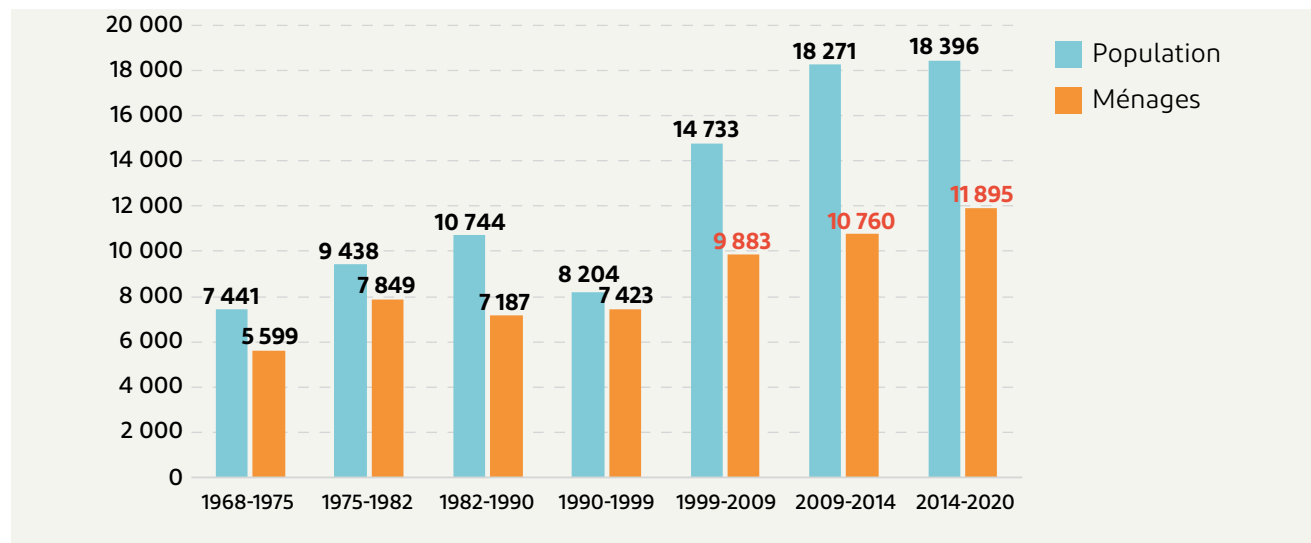
Deusio, la fragilisation et la précarisation des ménages, qui sont de plus en plus nombreux à tomber sous le seuil de pauvreté (sans emploi déclaré ou travailleurs pauvres). Les décrochages sociaux, les fins de prises en charge et les mouvements migratoires sont autant de phénomènes qui alimentent la précarité métropolitaine. **Tertio, les difficultés croissantes des ménages à se loger**, qui constituent la toile de fond du phénomène du sans-abrisme. Face aux impasses des systèmes de régulation des marchés du logement, la Métropole bordelaise est devenue un des territoires les plus sélectifs de France en termes de prix de l'immobilier. Ce qui durcit et souvent bloque les possibilités d'accès au logement pour les plus modestes, mais aussi une

partie des classes moyennes. Sachant que le secteur public ne peut compenser l'ampleur des difficultés d'accès au logement, tant il fait face à une crise de production rare.

UNE DEMANDE EN LOGEMENT ET DES TENSIONS DU MARCHÉ DU LOGEMENT SANS PRÉCÉDENT

Avec l'accélération de la croissance démographique de la Gironde, les besoins en logement du département n'ont fait que croître. Le dernier recensement de l'INSEE le confirme. En Gironde, les besoins en logement n'ont jamais été aussi importants. Le seul regard sur la croissance annuelle des ménages est éloquent. Entre les années 1990 et aujourd'hui, les besoins en logement pour satisfaire à la croissance démographique ont augmenté de plus 60 %.

ENTRE 2014 ET 2020, CHAQUE ANNÉE 12 000 MÉNAGES SUPPLÉMENTAIRES DEMANDENT UN LOGEMENT



Source : INSEE-RGP2020.

Structurellement, l'explosion de cette demande de logement s'est accompagnée d'un doublement de la production immobilière neuve (14 300 logements par an entre 2014 et 2020 contre 7 400 dans les années 1990 - INSEE) dans un système concurrentiel des transactions immobilières devenu hyper inflationniste. Selon les services fiscaux, 21 000 logements se sont vendus en 2019, représentant un volume de plus de 6 milliards d'euros de transactions immobilières (DVF 2019).

Ainsi, les prix du marché immobilier métropolitain sont devenus beaucoup trop chers au regard des revenus de très nombreux ménages. En 5 ans, les prix des appartements ont augmenté de 30 %, soit plus 57 000 € en moyenne par appartement. La valeur moyenne d'un bien est passée de 163 000 € en 2015 à 219 000 € en 2020.

L'effervescence qu'ont connue Bordeaux Métropole et ses territoires péri urbains, a profondément et rapidement transformé le marché locatif local. **Les niveaux de loyer se sont envolés.** Les tensions présentes sur le marché du logement ne cessent de croître, faisant de la Métropole bordelaise l'une des métropoles les plus chères de France selon son prix moyen du m² à louer (16,3 €), après Paris (30 €) et juste derrière Nice (18,7 €) et Lyon (17 €).

LOYER MOYEN DES APPARTEMENTS AU M² EN 2022

Paris	30,2
Nice	18,7
Lyon	17,3
Bordeaux	16,3
Marseille	15,8
Lille	15,6
Montpellier	15,2
Rennes	14,7
Strasbourg	14,5
Toulouse	14,2
Nantes	13,8

Source : meilleursagents.com

Avec des niveaux de loyer décorrélés du pouvoir d'achat des ménages, ce sont aussi les pratiques des agences immobilières vis-à-vis des candidats à la location, qui se sont largement durcies. Entre le critère du niveau de revenu trois fois supérieur au loyer, la stabilité des ressources et le système de



garantie, les conditions d'accès au parc locatif privé décent sont particulièrement exigeantes, sans commune mesure avec les pratiques d'il y a quelques années encore.

Elles rendent le système locatif hyper sélectif et l'accès au parc privé décent inaccessible pour les ménages démunis et/ou aux revenus modestes.

SIMULATION DES TAUX D'EFFORT ET RESTE-À-VIVRE DES MÉNAGES PAUVRES ET MODESTES DANS L'AGGLOMÉRATION BORDELAISE

	REVENUS* des ménages			Loyers moyens Bordeaux Métropole		Reste à vivre*			Taux d'effort*			
	seuil de pauvreté inférieure à :	classe populaire inférieure à :	classe moyenne inférieure à :		loyer/m ² *	loyer moyen*	ménages au seuil de pauvreté	classe populaire	classe moyenne	ménages au seuil de pauvreté	classe populaire	classe moyenne
Personnes seules	792 €	1 273 €	1 584 €	T1	22 €/m ²	652 €	280 €	621 €	932 €	65 %	51 %	41 %
Famille monoparentale	1 076 €	1 738 €	2 153 €	T3	13 €/m ²	824 €	516 €	965 €	1 329 €	52 %	44 %	38 %
Couple sans enfant	1 570 €	2 538 €	3 141 €	T2	15 €/m ²	664 €	906 €	1 874 €	2 477 €	42 %	26 %	21 %
Couple avec 1 enfant	1 907 €	3 138 €	3 813 €	T3	13 €/m ²	824 €	1 083 €	2 314 €	2 989 €	43 %	26 %	22 %
Couple avec 2 enfants	2 098 €	3 478 €	4 196 €	T4	12 €/m ²	980 €	1 166 €	2 498 €	3 216 €	44 %	28 %	23 %

* Revenus mensuels par ménage, après impôts et prestations sociales : OBSERVATOIRE DES INÉGALITÉS 2018

*seloger.com

* Allocation logement déduite

* après allocation logement

Source : coopérative PLACE

Pour les familles et les ménages sous le seuil de pauvreté, le marché du logement privé girondin et métropolitain est un horizon inatteignable. Quels que soient leur profil et leur composition familiale, les taux d'effort théoriques au prix moyen des loyers seraient :

- supérieurs à 40 % pour les couples (avec ou sans enfants),
- voire à 50 % pour les familles monoparentales,
- et jusqu'à 65 % pour les personnes seules, malgré l'effet de solvabilisation des allocations logements.

Par ailleurs, **l'accès au logement est également difficile pour les classes moyennes.** Pour ces ménages, les parcours résidentiels sont grippés, sinon bloqués. Et les stra-

tégies de contournement se multiplient. Celles-ci sont souvent synonymes de mal-logement quand les ménages n'ont pas d'autre choix que de se loger dans les franges dépréciées du parc, quand ils acceptent une solution de cohabitation/colocation proche de la suroccupation, ou encore quand ils se résignent à trouver une solution « chez un tiers ». D'autres, trouvent à se loger dans les territoires de plus en plus éloignés de l'agglomération et de son bassin d'emploi, mais avec des surcoûts importants liés aux déplacements.

Plus encore que les taux d'effort intenable qui bloquent l'accès au marché du logement dans le parc privé, ce sont **les reste-à-vivre** qui mettent en grande difficulté les ménages aux ressources modestes. Avec des loyers largement

supérieurs aux capacités contributives raisonnables des ménages, les propriétaires captent une grande partie de leurs ressources, au risque de les faire tomber dans la grande précarité. Ce sont alors des difficultés de paiement des loyers qui peuvent survenir, ou des arbitrages entre des postes de dépenses tout aussi importants que l'alimentation, la santé ou encore l'éducation.

L'ATTRACTIVITÉ GIRONDINE ET LE DÉVELOPPEMENT MÉTROPOLITAIN SONT LOIN D'ÊTRE SYNONYMES DE RICHESSE POUR TOUTES ET TOUS

Les ménages pauvres sont de plus en plus nombreux, à l'image d'une société qui se précarise, dans le prolongement des évolutions du marché de travail (contrats courts, fragmentés, intérim, ubérisation des métiers), du durcissement et de la limitation dans le temps de l'accès aux systèmes assurantiels

du chômage, de l'accroissement des non-recours (dans un mélange de dématérialisation des services publics et d'évolution des conditions d'obtention des aides, à l'image des conditions de recours au RSA) et de l'augmentation du coût de la vie (pic de l'inflation à 7,3 % en février 2023 selon la Banque de France).

Ces ménages précaires sont de plus en plus nombreux en Gironde :

- **En 2019, 13 % des Girondins, soit 90 000 foyers, vivaient sous le seuil de pauvreté** (à 60 % du niveau de vie médian de la population).
- En cinq ans (2013-2019) ce sont plus de 10 200 foyers qui ont gonflé les effectifs de la pauvreté.
- La croissance de la pauvreté (+13 % en 5 ans) est désormais plus rapide que celle du nombre de ménages (+11 % Source INSEE).

Arrondissement	NB ménages pauvres 2019	Taux de pauvreté au seuil de 60 %	Taux évo. NB ménages pauvres 2013-2019	Évo. NB ménages pauvres (60 %) 2013-2019
Blaye	5 514	14,2	9,2 %	462
Bordeaux	54 296	12,5	17,8 %	8 223
Langon	7 943	14,0	0,2 %	15
Lesparre-Médoc	5 051	12,2	9,1 %	421
Libourne	10 143	15,3	8,7 %	810
Arcachon	6 628	8,6	5,2 %	329
Gironde	89 575	13 %	12,9 %	10 260

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA (Fichier localisé social et fiscal – fichier revenu disponible).

Si la pauvreté augmente sur tous les territoires de Gironde, relevons que :

- **Le système métropolitain est particulièrement exposé.** Sur les 10 000 foyers pauvres supplémentaires, 8 200 habitent une des communes de l'arrondissement de Bordeaux.
- **Dans la ville-centre de Bordeaux,** le paysage social évolue significativement, avec une croissance qui crée et

capte de nombreuses richesses mais où les foyers pauvres se développent beaucoup plus rapidement (+ 18 % entre 2013 et 2019) que l'ensemble de la population (+ 12 % des ménages / source INSEE – RGP et FILOSOFI).

Cette intensification de la pauvreté sur la Métropole, indexée au modèle de croissance, est bien connue des économistes de la métropolisation. Cette « face cachée » est une nouvelle

fois à souligner tant l'accentuation des inégalités est particulièrement prégnante sur la Métropole bordelaise, au point de construire **une nouvelle donne sociale en Gironde**.

UN SYSTÈME D'ACCÈS AU LOGEMENT SOCIAL PRIORISÉ MAIS EMBOLISÉ

Face à l'explosion quantitative de la demande tout comme à la fragilité des demandeurs, le logement social n'arrive plus ou difficilement à jouer son rôle de régulation. Les chiffres du système national d'enregistrement de la demande sociale (SNE 2022) sont sans appel à l'échelle du département.

- **45 000 personnes sont dans la file d'attente du logement HLM** sans compter les demandes de mutation qui, pour nombre d'entre elles, relèvent aussi de situations d'urgence.
- **Cette demande ne cesse de croître.** Entre 2015 et 2022, le nombre de demandeurs HLM en attente a augmenté de 11 500 personnes, soit une augmentation de

+ 34 %, bien supérieure à l'évolution du nombre de ménages en Gironde (+ 11 %) sur une période équivalente.

- **La demande se fragilise de façon croissante**, tant les niveaux de ressources des demandeurs sont de plus en plus faibles. En 2022, selon les statistiques du SNE, 65 % des demandeurs de logement HLM ont des ressources inférieures aux plafonds du PLAi. Cela signifie que 2/3 des demandeurs sont éligibles au loyer le plus bas (« très social ») alors qu'ils ne représentaient « que » 57 % de l'ensemble des demandeurs de logement HLM en 2017.

De même, les demandeurs sont de plus en plus en situation d'urgence, notamment les personnes sans domicile fixe. En effet :

- **La part des personnes sans domicile** dans la file d'attente a plus que doublé entre 2015 et 2022.
- **4 528 personnes sans domicile ont fait une demande de logement HLM en Gironde en 2022** (selon le SNE), soit 1 demandeur de logement HLM sur 10. Ils étaient un peu moins de 2 000 en 2015 (6 % des demandeurs).

DEMANDES HLM EN COURS EN GIRONDE, SELON LA SITUATION DE LOGEMENT ACTUELLE

	2015	2022	évo. brute	taux évo.
Total des demandeurs	33 979	45 486	11 507	34%
Structure d'hébergement	628	1 398	770	123%
Camping, caravaning	268	397	129	48%
Hôtel	206	327	121	59%
Sans abri	789	2 069	1 280	162%
Squat	86	337	251	292%
SDF	1 977	4 528	2 551	129%
Part des SDF dans la demande	6%	10%		

Source : SNE.

Ces situations révélées par la demande HLM se retrouvent essentiellement au sein des communes de Bordeaux Métropole :

- **80 % des personnes sans domicile qui ont une demande HLM en cours** (mais tous n'en font pas) « habitent » dans une des communes de la Métropole.

- **900 personnes dans ces situations d'urgence vivent dans les autres communes de Gironde.** Sur ces territoires c'est un phénomène émergent : elles représentent seulement 6 % de la demande sociale, même si elles ont été multipliées par 2,3 entre 2015 et 2022.

DEMANDES HLM EN COURS DANS BORDEAUX MÉTROPOLE, SELON LA SITUATION DE LOGEMENT ACTUELLE

	2015	2022	évolution brute	taux évolution
Total des demandeurs	24 172	31 366	7 194	30%
Structure d'hébergement	562	1 226	664	118%
Camping, caravaning	113	154	41	36%
Hôtel	185	290	105	57%
Sans abri	659	1 697	1 038	158%
Squat	76	258	182	239%
SDF	1 595	3 625	2 030	127%
Part des SDF dans la demande	7%	12%		

Source : SNE.

Avec la diversification et la diffusion progressive de ces situations d'urgence dans les territoires de Gironde, ce sont aussi les différentes solutions d'attente qui se multiplient.

Les structures d'hébergement largement développées ces dernières années (cf. partie suivante) ont en partie répondu à la gestion de la file d'attente. Mais seulement pour partie et souvent dans une logique de « sas » qui n'aurait pas lieu d'être dans un système moins tendu. Face au plafond de verre du logement, les personnes ont multiplié les solutions pour se mettre à l'abri dans des squats ou dans d'autres solutions de détresse. En 2022, sur Bordeaux Métropole :

- **Plus de 3 600 personnes demandeuses d'un logement HLM** se sont déclarées être en structure d'hébergement, camping, caravaning, hôtel, sans abri ou squat.
- Elles ont plus que doublé depuis 2015 (près de 1 600).
- Elles représentent aujourd'hui 12 % des demandeurs HLM.

Face à cette pression et sous la responsabilité de l'État, les organismes HLM, avec leur collectivité de rattachement, ont dû réorganiser leurs **mécanismes d'attribution** notamment au profit des publics les plus fragiles. Ainsi, avec le double jeu du système de priorisation des ménages demandeurs de logement et de la mobilisation des contingents réservataires au bénéfice des ménages les plus précaires, les Commissions d'attribution de logement social ont été amenées à mieux prendre en compte la situation des personnes sans domicile.

DEMANDES HLM SATISFAITES À FIN 2022 SELON LA SITUATION DE LOGEMENT (HORS DEMANDES DE MUTATION)

		Total des attributions	Structure d'hébergement	Camping, caravanning	Hôtel	Sans abri	Squat	SDF	Part des SDF dans le total des attributions
Gironde	nombre de ménages logés	7 385	342	56	128	401	44	1 027	14%
	taux satisfaction	16%	24%	14%	39%	19%	13%	23%	
Bordeaux Métropole	nombre de ménages logés	5 351	306	32	115	318	36	839	16%
	taux satisfaction	17%	25%	21%	40%	19%	14%	23%	

Source : SNE.

De fait en 2022 :

- **23 % des demandeurs HLM sans domicile fixe ont obtenu un logement social, soit 1 027 personnes.**
- Avec un taux de satisfaction (nombre de demandes / nombre d'attributions) particulièrement probant pour les personnes logées à l'hôtel (40 %) ou celles qui sont accueillies dans les dispositifs d'hébergement (25 %).
- Il l'est beaucoup moins pour les personnes en squat (13 %) qui, pour nombre d'entre elles, ne font pas de demande HLM même si elles y ont droit. Il convient en effet de rappeler que la demande HLM ne permet d'appréhender qu'une partie des besoins en logement des personnes sans domicile, sachant que le non-recours est particulièrement important chez ces personnes, qui sont aussi moins accompagnées dans leur accès aux droits.

La priorisation des publics les plus fragiles pour accéder au logement social ne suffit pas, en raison de l'augmentation nette des besoins.

- Pour l'ensemble des demandeurs HLM, le taux de satisfaction en Gironde a très fortement chuté entre 2015 et 2022 (passant de 24,5 % à 16 %), et cela malgré un effort de production.
- L'indicateur de tension du parc HLM girondin s'établit aujourd'hui à 6,2 (soit 6,2 demandes HLM pour 1 attribution) contre 4,1 en 2015.
- Sans parler des délais d'attente qui s'allongent pour atteindre près d'un an sur la Métropole bordelaise (11,2 mois en 2020 contre 8,9 mois en 2012¹). Ce temps est réduit à 6 mois en moyenne, pour les publics prioritaires dont les personnes sans-abri passées par des logements d'insertion.

¹ Selon le Rapport de la Chambre régionale des Comptes 2020 sur la politique du logement de Bordeaux Métropole.

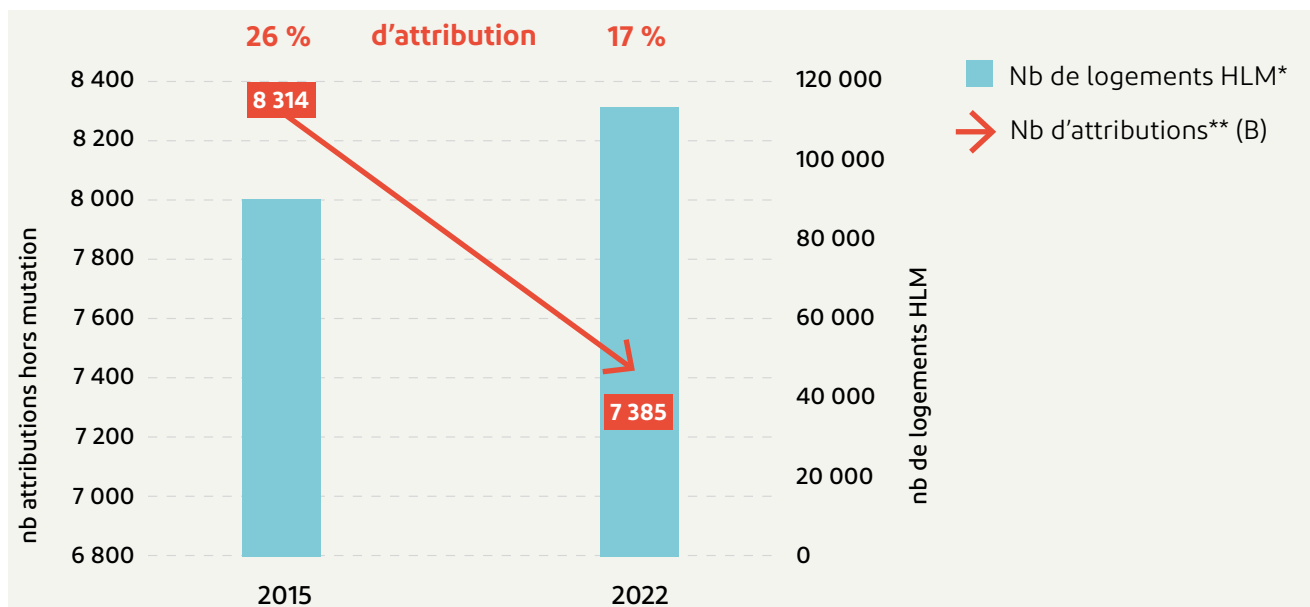
GIRONDE	2015	2022	Évolution brute 2015-2022	Taux évolution
Nb de logements HLM*	89 557	112 354	22 797	25 %
Nb de demandes (A)**	33 979	45 486	11 507	34 %
Nb d'attributions (B)**	8 314	7 385	- 929	- 11 %
Taux de satisfaction (B/A**100)	24 %	16 %		
Indicateur de pression (A/B)	4,1	6,2		

BORDEAUX MÉTROPOLE	2015	2022	Évolution brute 2015-2022	Taux évolution
Nb de logements HLM*	68 876	86 405	17 529	25 %
Nb de demandes (A)**	24 172	31 366	7 194	30 %
Nb d'attributions (B)**	6 289	5 351	- 938	- 15 %
Taux de satisfaction (B/A**100)	26 %	17 %		
Indicateur de pression (A/B)	3,8	5,9		

* Source RPLS ** Source SNE hors mutation.

DÉVELOPPEMENT DU PARC HLM ET ATTRIBUTIONS

GIRONDE

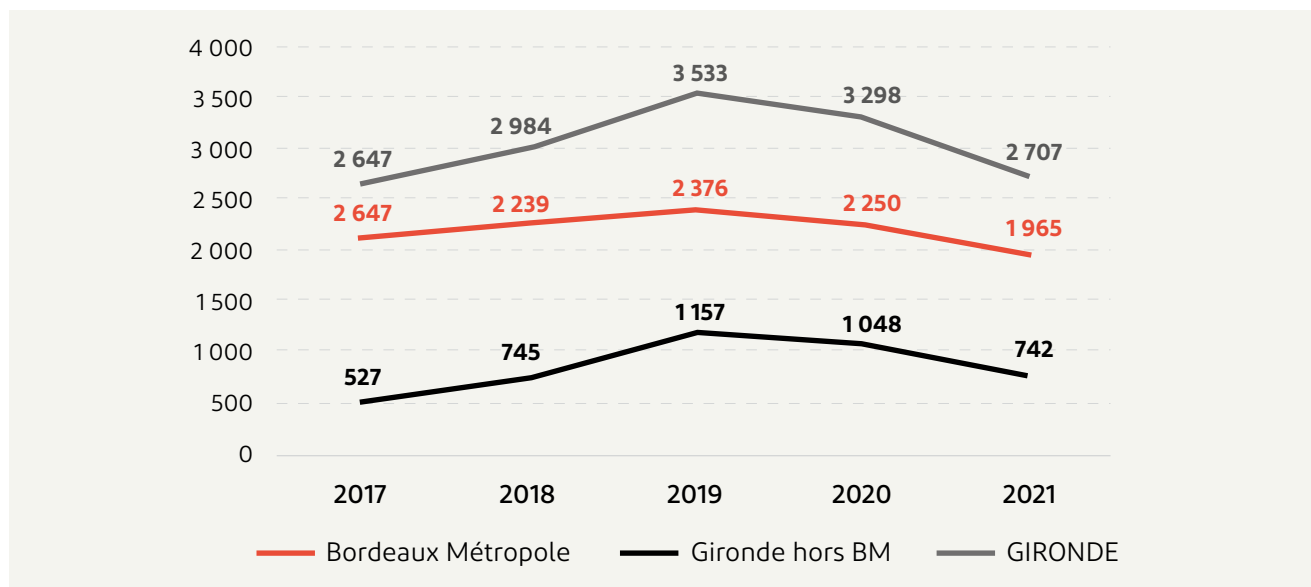


Source : coopérative PLACE.

Outre le nouveau système de priorisation, la mobilisation autour du logement social s'est focalisée sur le maintien d'une construction de logement HLM à haut niveau. Les collectivités et les organismes sociaux du logement ont multiplié leurs efforts. Les agréments sur la base de projets avancés de logements sociaux se sont multipliés jusqu'à atteindre 5 500 logements en 2018 (source SISAL). **Mais les difficultés liées à la production n'ont permis ensuite de livrer que :**

- **3 100 logements par an en moyenne depuis 2018, loin des 4 000 HLM par an qui seraient nécessaires pour absorber la demande sociale.**
- Loin aussi des 22 000 logements sociaux manquants sur les seules communes qui ne respectent pas les obligations de la loi SRU (soit entre 20 et 25 % de logements sociaux au regard du parc de résidences principales).
- Sachant qu'en 2022, seulement 1 939 logements HLM ont été livrés (Source RPLS).

NOMBRE DE LOGEMENTS HLM LIVRÉS



Source : RPLS 2021.

La crise récente du secteur immobilier (crédit, coût de construction) a un effet en cascade sur la programmation de logement HLM et plus encore sur ses livraisons effectives. Dans ce contexte, le déficit chronique de logements sociaux risque de perdurer.

Sans plan d'urgence, ce déficit alimentera la spirale, qui pousse de plus en plus de personnes à subir des situations de mal-logement ou à être confrontées à l'expérience du sans-abrisme... avec des profils de plus en plus diversifiés et de plus en plus nombreux, impactés par cette difficulté à se loger.

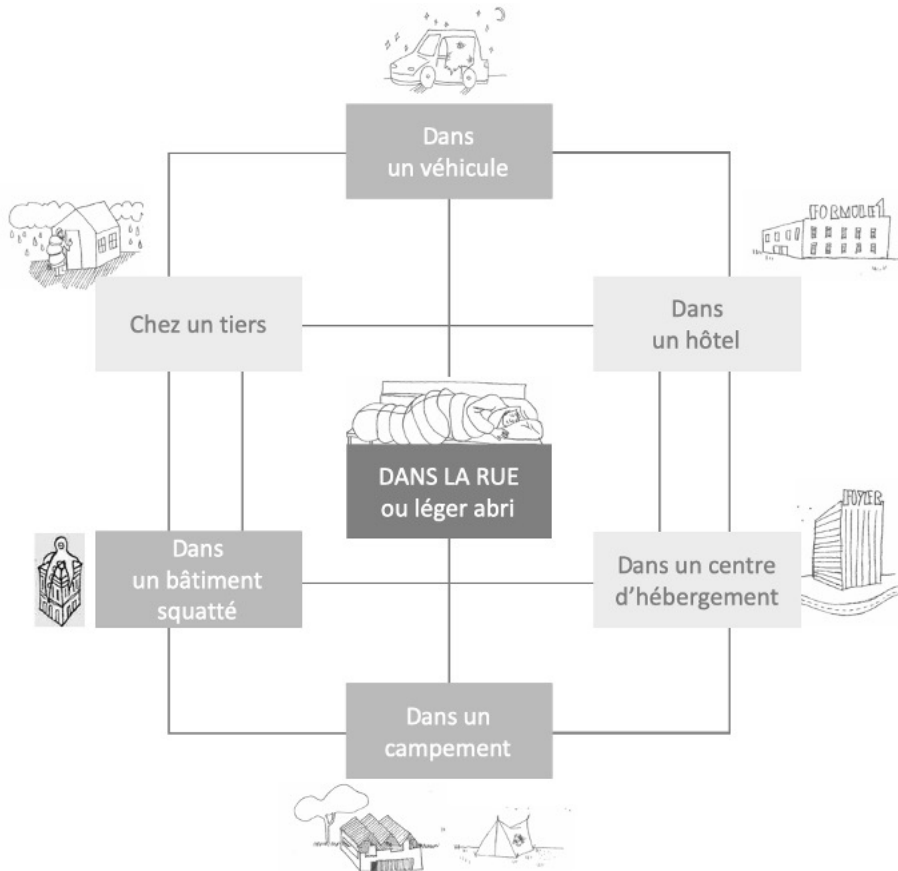
POURQUOI DEVONS-NOUS AGIR ?

1.2. PARCE QUE LE SANS-ABRISME CONCERNE DE PLUS EN PLUS DE PROFILS ET DE PLUS EN PLUS DE COMMUNES

Les profils des personnes sans abri se sont diversifiés avec un fait majeur à intégrer, **la notion de parcours. D'une commune à une autre, d'un « abri » à un autre.** Pour plusieurs raisons, que nous évoquerons ci-après, des territoires métropolitains et girondins se ferment et d'autres s'ouvrent, pour accueillir des personnes sans domicile qui alternent, selon leurs profils, des situations à la rue (ou abri

précaire), en hôtel, en centre d'hébergement, en campement, dans un véhicule, dans un bâtiment squatté ou chez un tiers.

Avoir un abri, un soir, dans ces conditions, ne garantit pas un toit les jours suivants.



La prise en considération de ce **référentiel**, inspiré de la Typologie européenne de l'exclusion liée au logement (ETHOS), nous permet de croiser quatre sources de données :

- celles de la domiciliation des communes CCAS,
- de la Plateforme Résorption des bidonvilles de la DIHAL,
- de la Plateforme hébergement insertion SIAO,
- et de la Demande sociale de Logement SNE pour estimer le nombre de personnes concernées ou menacées par le sans-abrisme.

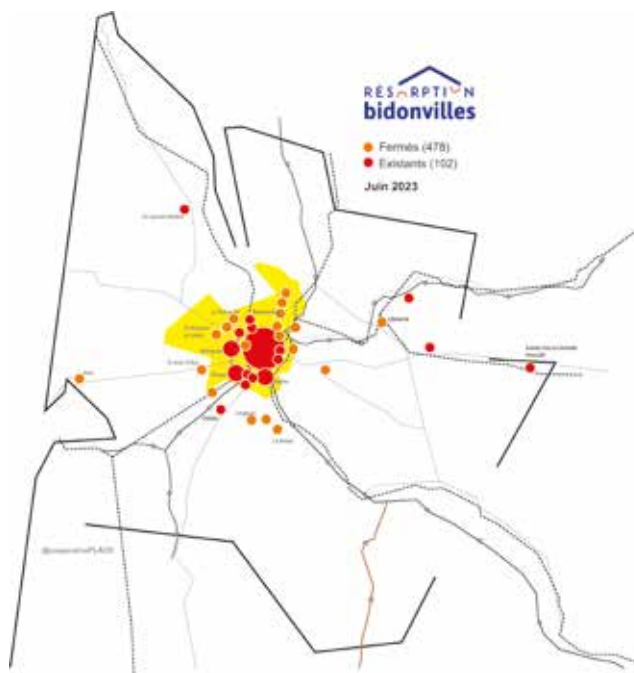
AUTOUR DE 4 850 PERSONNES SONT SANS DOMICILE EN GIRONDE

Ce chiffre se décompose comme suit :

2 450 personnes en squat, bidonville ou campement

selon la Plateforme de résorption des bidonvilles (base de données DIHAL 2022). C'est une réalité métropolitaine qui ne se réduit pas à la seule ville centre. Le recensement des squats et bidonvilles de la Métropole donne à voir cette diffusion de cette réalité sociale dans une majorité de communes de la Métropole. Moins connues, ces situations se retrouvent aussi sur d'autres territoires de Gironde qui se paupérisent et/ou qui font appel à une main d'œuvre saisonnière, de plus en plus difficile à trouver, avec des pics d'activités de plus en plus forts (saisons raccourcies, aléas climatiques), sans que les besoins en logement de ces populations soient réellement pris en compte. À relever enfin un différentiel toujours existant et fluctuant sur les chiffres annoncés, selon la période et le moment du décompte : à l'ouverture d'un squat, au moment de son pic, avant sa fermeture, le soir, la journée quand beaucoup travaillent et sont à l'école. Dans la partie 1.4 sur les coûts du sans-abrisme, nous reviendrons sur ce phénomène, très prégnant en Gironde, classé dans le top 5 des départements les plus concernés en France.

SQUATS ET CAMPEMENTS RECENSÉS EN JUIN 2023 EN GIRONDE



1 500 personnes dans les dispositifs d'hébergement d'urgence généralistes² (CAU, CHU, hôtels ...)

avec une concentration des lieux d'accueil – hors hôtels – sur le cœur de l'agglomération (rive droite et rive gauche). Les demandeurs d'asile hébergés dans les dispositifs d'accueil ne sont pas ici comptabilisés au regard de leur situation transitoire.

² Nombre de places en 2019 source-DDCS / Bordeaux Métropole.

Auxquelles se rajoutent des personnes qui dorment à la rue ou dans leur véhicule, chiffre estimé à 900 individus³. Elles sont difficiles à isoler dans les statistiques, sachant que certaines d'entre elles sont aussi comptabilisées dans les squats / campements et les dispositifs d'urgence. Néanmoins, les acteurs de terrain confirment qu'une partie des 850 à 1 100 personnes qui déclarent dormir à la rue (Source SI-SIAO, domiciliation CCAS et SNE), ne fréquentent ni les squats, ni les dispositifs de mise à l'abri précités.

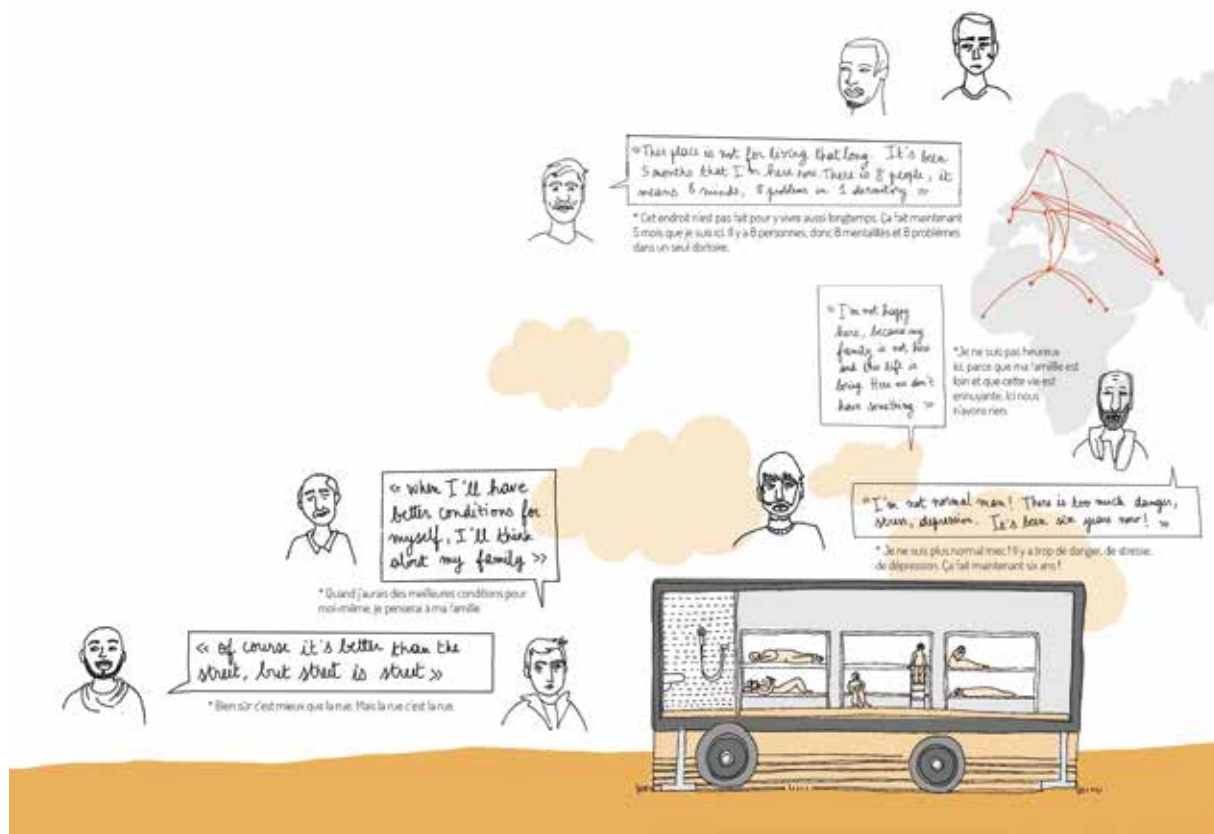
AUX 4 850 PERSONNES SANS DOMICILE, S'AJOUTENT A MINIMA 7 270 AUTRES PERSONNES FORTEMENT EXPOSÉES AU SANS-ABRISME SUR LE TERRITOIRE GIRONDIN

Soit des personnes en situation de forte vulnérabilité, qui sont pour certaines en fin de mesure d'accompagnement avec des perspectives d'hébergement ou de logement fortement aléatoires. Autant de personnes réparties comme suit.

2 075 demandeurs d'asile dans les dispositifs d'accueil (CADA, HUDA, CAO, PRADHA) //

Nombre de places source DDCS 2019.

De nombreuses places ont été ouvertes depuis 2015 dans le



Source des différentes illustrations : coopérative PLACE - 2020

³ Croisement des sources SI-SIAO, domiciliation CCAS et SNE) 2019.

cadre du Dispositif National d'Accueil (DNA) dans l'agglomération bordelaise comme dans toutes les métropoles françaises, auxquelles se rajoutent le nombre de nuitées hôtelières, financées par l'État et le Département. La localisation de ces lieux n'est pas sans conséquences sur le voisinage, sur les écoles et les collèges (nécessitant des postes UPE2A⁴), sur les réseaux d'accompagnement (CCAS, MDS, citoyens, associations) et les suites de parcours (attaches et repères des personnes ayant recommencé leur vie ici). Ou les ruptures de prise en charge : avec des personnes qui quittent ces dispositifs pour un autre environnement (squat, hébergement chez un tiers de la « communauté ») souvent assez proche (« *pour que mes enfants restent dans cette école* » dit une mère de famille), renforçant ainsi la diffusion du phénomène de sans-abrisme à l'ouest et au sud de la Métropole.

5 195 personnes hébergées chez un tiers (hors famille) dans l'attente d'un logement social dont 3 672 sur les communes de Bordeaux Métropole // source SNE 2022.

Là aussi les chiffres sont inquiétants. L'incapacité des Gironde les plus fragiles à accéder au logement autonome génère de plus en plus de situations instables, fragiles et parfois explosives au sein des ménages. Sur Bordeaux Métropole, ces situations ont presque doublé entre 2015 et 2022.

PERSONNES HÉBERGÉES CHEZ UN TIERS DANS L'ATTENTE D'UN LOGEMENT SOCIAL (2015-2022)

Situation de logement actuelle «chez un particulier»	fin DÉCEMBRE 2015	fin DÉCEMBRE 2022	Évolution
Gironde	3 256	5 195	+ 60 %
Bordeaux Métropole	2 077	3 672	+ 80 %

Source : SNE 2022

Ces chiffres apportent un premier éclairage pour appréhender quantitativement le phénomène du sans-abrisme dans l'agglomération bordelaise et en Gironde. Il néces-

sitera d'être affiné et suivi dans le temps, en lien avec tous les acteurs concernés (État, collectivités, SIAO, 115...) dans le cadre d'un futur observatoire local du sans-abrisme ? Cf. partie 2.2

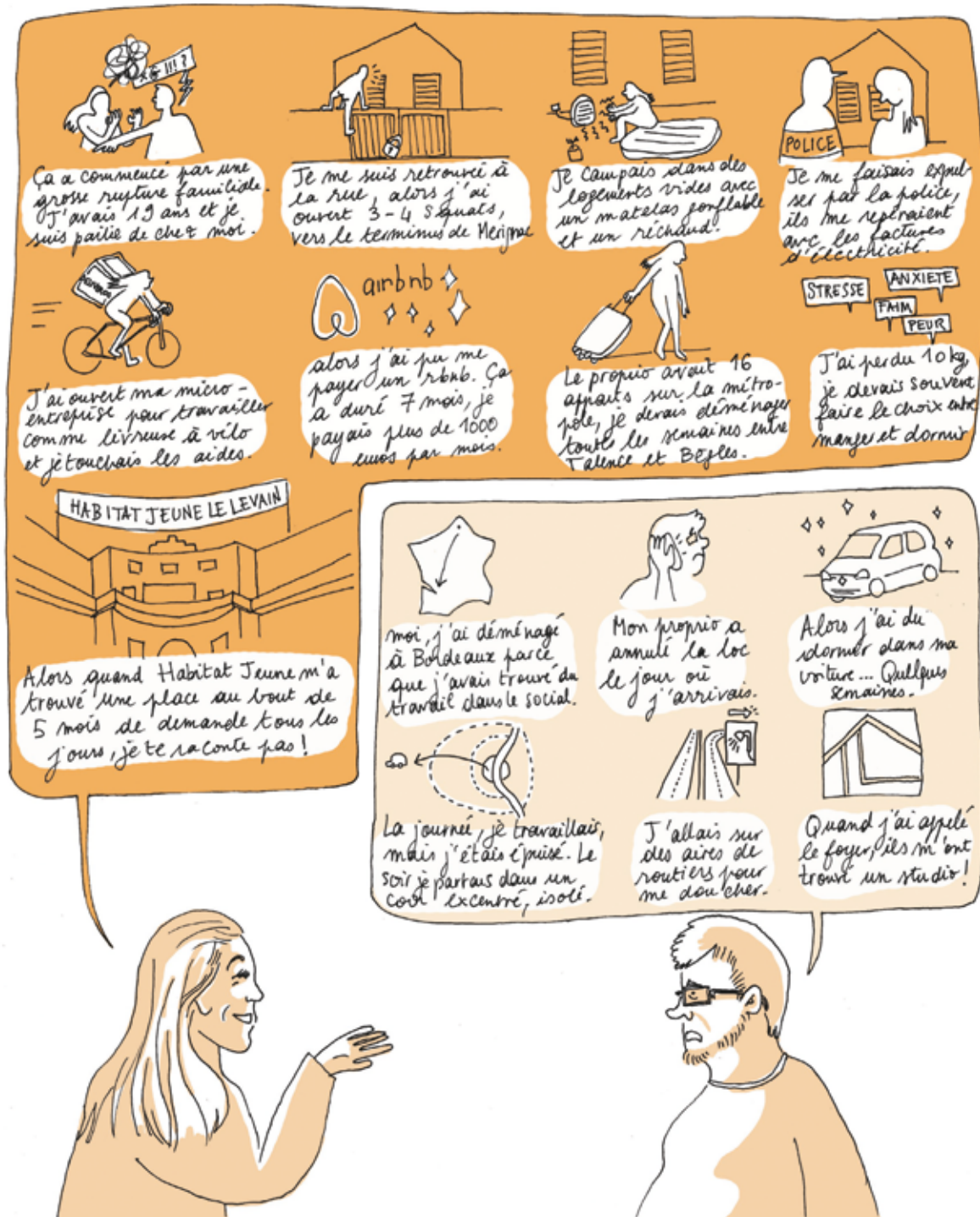
DERRIÈRE LES CHIFFRES DU SANS-ABRISME DES PERSONNES ET DES FAMILLES AUX PROFILS DIVERS

En évitant de catégoriser et de stigmatiser les personnes, le sans-abrisme est marqué par des profils, qu'il nous semble utile de présenter pour élargir le regard et comprendre la diversité des solutions et des accompagnements. Les visages du sans-abrisme peuvent être présentés selon une première typologie, sachant que les catégories ne sont pas figées et qu'une personne peut cumuler différentes caractéristiques. Ici se situent les limites de cet exercice, qui se veut avant tout pédagogique.

Personnes vieillissantes

Chroniquement installées dans la rue, de jour comme de nuit, elles peuvent souffrir d'une addiction qui les assigne à un lieu (Marché des Capucins, Gare, Palais des sports...). Proches de supérettes qui font crédit le jour, et de lieux où se mettre à l'abri la nuit (parking, laverie, devantures, recoins d'immeubles, de petites rues...), ces personnes peuvent rechercher la présence de la foule comme une « *forme de médicament* » selon un acteur. Eloignées des dispositifs d'urgence, elles peuvent trouver refuge à certains moments dans des petits hôtels privés qui jouent un rôle social très utile, mais qui disparaissent progressivement. Les personnes du réseau de professionnels, qui ont su tisser avec elles une relation patiente, attentive et respectueuse de leurs droits, sont un soutien utile.

⁴ UPE2A : Unité pédagogique pour élèves allophones nouvellement arrivés.



Jeunes en errance

Plusieurs facteurs expliquent la présence de ces jeunes (moins de 30 ans) dans la rue, notamment la fin de la prise en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ce passage peut s'accompagner d'histoires dramatiques et certains basculent dans des situations inquiétantes où se cumulent diverses problématiques (psychologiques, addictions...). Accompagnés pour certains de leurs chiens dont le rôle oscille entre report affectif et protection réelle, ces jeunes en errance recherchent des alliances protectrices, de « frères et de sœurs de rue ». Dans la journée, ils choisissent un spot à Bordeaux centre où la manche est plus facile, avant de prendre le tram pour dormir dans un lieu plus sécurisant. L'été, la vie de « teufeurs » (camion, festivals, free party) en éloigne certains de la ville.

Les étudiants, stagiaires en formation et apprentis

De la rentrée à Noël, de nombreux étudiants, boursiers notamment, commencent leur année sans logement. Cette période qui s'étire de plus en plus, les amène à bricoler toutes sortes de solutions : des nuits chez un « ami », une chambre Airbnb, un campement sauvage, une voiture, un squat, un camion... On ne compte plus les systèmes de débrouille en attendant un logement plus pérenne, quand il se libère *via* le CROUS (offre limitée), les Résidences habitat jeune (convention CAF pour accueillir 20 % d'étudiants) ou le marché privé. *Idem* pour les étudiants étrangers qui, avant leur entrée en Master, doivent trouver seuls des solutions. En effet, ils ne sont pas éligibles



aux bourses du Crous. Certains finissent par rentrer chez leurs parents, en abandonnant leurs études bordelaises.



en 2013, Hakim tombe gravement malade



il part en France pour se soigner et laisse sa famille en Algérie



Samia est contrainte de vivre dans sa belle famille qui l'oblige à quitter son travail



en 2015, une fois soigné, Hakim est renvoyé dans son pays



mais ils sont soumis à des menaces et se sentent en insécurité



il décident donc de repartir, ensemble cette fois-ci



en arrivant en France, ils trouvent un logement payé au noir



le propriétaire se montre de plus en plus envahissant, la famille est contrainte de quitter le logement



finalement, le 115, appuie de la demande du spafo, leur trouve un logement



Demandeurs d'asile et déboutés du droit d'asile

Une grande partie des personnes étrangères qui ont déposé une demande d'asile ne sont pas hébergées dans le Dispositif National d'Accueil (DNA) qui ne comporte pas assez de places.⁵ Une fois l'instruction de leur demande d'asile terminée (6 à 18 mois), les titulaires du statut de réfugié sont inscrits comme prioritaires dans la longue liste d'attente des demandeurs de logement social (45 500 demandes en file active en 2022). Celles qui sont déboutées du droit d'asile et soumises à l'obligation de quitter le territoire français (OQTF) sortent du DNA et sont en errance jusqu'à pouvoir, pour certaines, régulariser leur situation administrative dans quelques années. Globalement, le recours aux nuitées d'hôtel sert de variable d'ajustement face à ces situations, complété par des initiatives citoyennes, de particuliers et de collectifs militants.

Mineurs non accompagnés (MNA)

Nombre de mineurs étrangers isolés, sans référent légal et potentiellement en danger, errent sans solutions de squat en squat, notamment ceux qui n'ont pas encore fait l'objet d'un diagnostic sur leur âge. Si leur demande de prise en charge dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance est rejetée (reconnaissance ou non de minorité par le Département), ces jeunes devenus sans-papiers mobilisent des solutions précaires, fondées sur l'invisibilité et exposés à des réseaux violents de malfaiteurs.

⁵ La Fondation Abbé Pierre, Fabrique des sans-papiers, fabrique des mal-logés, juin 2020.



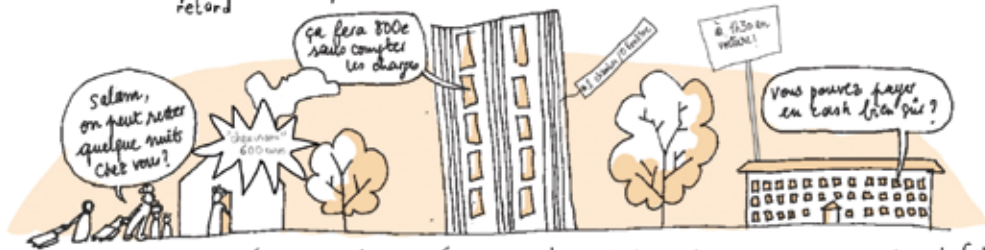
Mais là-bas, ils sont confrontés au racisme du quotidien, aux blocages de la société d'accueil



sans école, les journées sont longues et les enfants prennent beaucoup de retard

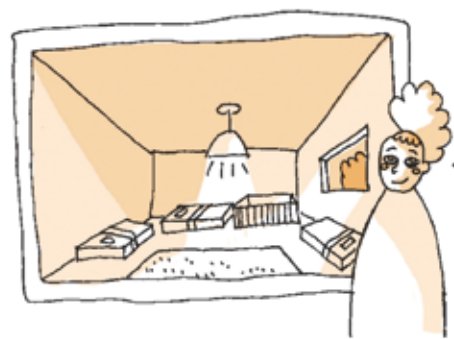


finement, ils sont contraints de quitter leur logement car la demande d'asile est refusée



la famille va alors de solution précaire en solution précaire, cumulant situations dangereuses, escroqueries et fatigue

c'est Médecins du Monde qui finissent par leur trouver une place dans un squat militant



C'est super, un lieu solidaire!

Il y a beaucoup d'activités, pour les enfants mais aussi pour les femmes! Un avocat vient aussi le dimanche pour nous aider. Moi je prends des cours de français tous les vendredis.

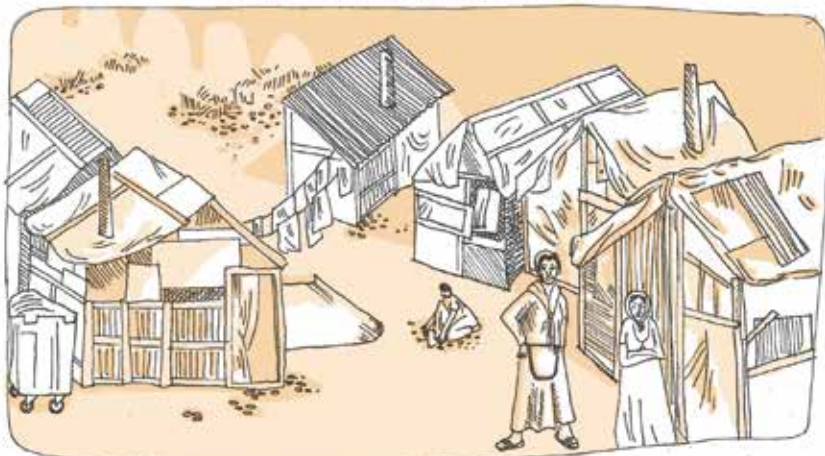
Mais bon, c'est encore temporaire, on est là encore pour 5 mois à peu près.

Après je ne sais pas.

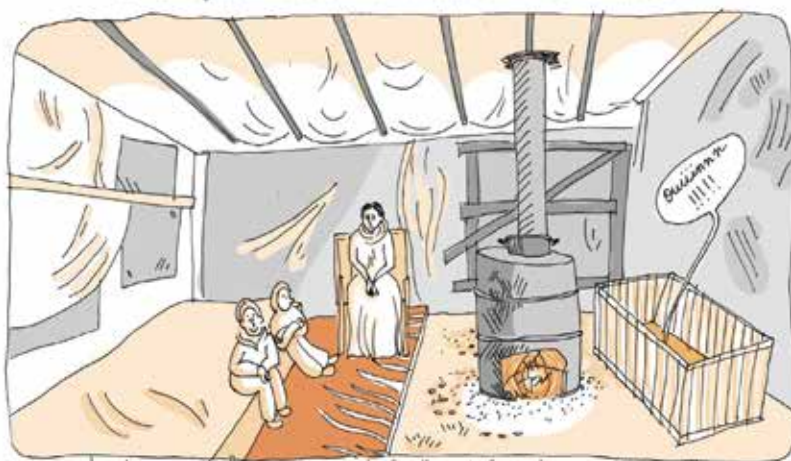
Je ne veux plus changer mes enfants d'école.

Aujourd'hui, tout ce que je cherche c'est une autorisation de travail pour trouver un logement fixe et pouvoir faire plaisir à mes enfants.

Environ 200 personnes, réparties entre 60 et 80 abris de fortune, vivent sur ce terrain vague, invisible depuis la route. Ce sont des roumains pentecôtistes, habillés en tenues traditionnelles. Pendant la journée les hommes travaillent dans les vignes et dans la ferraille. Les mamas gardent les enfants, très peu scolarisés.



Ces familles se sont déplacées entre Villeneuve d'Ornon, Begles, Mérignac, Bordeaux... Et aujourd'hui Lormont, en attendant de trouver un autre vaste terrain adapté à leur mode de vie. Le vie s'organise à l'intérieur autour du Poêle où la famille se retrouve.



Les liens avec la harmonie et avec la famille sont forts, la communauté accueille. Même quand on quitte le bidonville, on revient toujours à dire bonjour à la famille.

Familles bulgares et roumaines

Ces citoyens européens de langues et religions diverses (turcophones et musulmans, romani et évangélistes...) quittent la précarité et les discriminations de leur région d'origine pour de meilleures conditions de vie avec un travail mieux rémunéré en France. Le travail dans l'emploi saisonnier du BTP ou des activités agricoles, ou la mendicité leur permettent d'amasser un pécule et d'ouvrir leurs droits (permis de travail, santé, école). Ils vivent souvent dans de gros squats (100 à 400 personnes), rythmés par de réguliers aller-retours avec leurs pays d'origine. Leurs projets et leurs conditions d'installation méritent d'être envisagés avec d'autres lunettes, comme en témoignent les démarches portées par la MOUS⁶, le GIP Bordeaux Métropole Médiation (Pôle Squats et Bidonville⁷) ainsi que la création des dispositifs spécifiques de type LTI et ETI. (cf. partie 2.3).

Migrants économiques

Ces personnes étrangères ont quitté leur pays d'origine dans l'espoir d'une vie meilleure pour eux et leur famille. Ils arrivent en France à la recherche d'un emploi qu'ils comptent trouver grâce à leur communauté et réseaux, et ils s'inscrivent dans une immigration professionnelle, prolongée ou non d'un regroupement familial. Ils occupent en général des « métiers difficiles à pourvoir » dans le secteur du bâtiment ou de l'agriculture, à la frontière de la Métropole (Médoc, Libournais...). Certains sont munis d'un contrat de travail, d'autres non. Ils espèrent pouvoir ouvrir des droits (permis de travail, santé, logement, famille). En attendant, ils trouvent et s'installent dans des solutions ultra pré-

⁶ Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour la résorption des squats, dont le COS foyer Quancard est l'opérateur. Il est chargé du recensement des squats, des diagnostics sociaux et de l'orientation des ménages vers des offres d'hébergement ou de logement.

⁷ 5 médiateurs et 1 coordinateur.

Venez trouver « la belle vie en France », des familles bulgares se retrouvent ici.
Souvent sur les conseils d'un proche, d'un ami, d'un ancien voisin d'un autre squat :
« Venez, il y a de la place chez nous, vous pouvez venir »



Si des opérations de nettoyage avec les familles existent, la gestion des déchets est un souci majeur, été comme hiver.
Les risques pour la santé des personnes sont omniprésents, sans parler des menaçants raccordements à l'électricité et à l'eau.
Dans ce contexte, les campagnes de vaccination sont essentielles. Pour les petits et les grands.



À l'intérieur des maisons squattées, sans lumière au presque, 4 à 5 familles se partagent l'espace (30-40 m²).
À chacun son coin, aménagé par des installations de fortune : cartons, tôles, plastiques, bois récupérés...
Le linge est étendu partout à l'intérieur comme à l'extérieur. Et aujourd'hui, il pleut.

caires sans perspectives. Les difficultés de fonctionnement et de compréhension du système (liées à la multitude de titres existants et à la dématérialisation des prises de rendez-vous) sont parfois partagées par certains employeurs. D'autres intermédiaires issus de la communauté organisent des « filières de recrutement » plus ou moins légales, dans des conditions de mal-logement avérées (logements sur-occupés, caravanes, tentes, squats).

Les travailleurs pauvres

Attirées par les opportunités de travail dans la Métropole bordelaise, des personnes viennent s'y installer pour des périodes plus ou moins longues, en fonction de la durée de leur contrat de travail (beaucoup en intérim ou emploi saisonnier). Essentiellement des hommes jeunes, ils vivent parfois dans leur voiture pour économiser et parce que le parc privé (caution / coût) ou public (délais / contraintes administratives) leur est difficilement accessible. Ils trouvent une place gratuite pour garer leur voiture en périphérie, à proximité de leur lieu de travail, d'un parc et d'un point d'eau (gymnase, WC, cimetière, aire d'autoroute) et d'électricité (pour recharger les téléphones). Ils alternent avec des nuits d'hôtels peu onéreuses en bordure de rocade, voire un Airbnb, pour un accès aux douches et à un confort réparateur.

Femmes seules ou avec enfants

Elles sont de plus en plus présentes dans la rue, les foyers ou les squats. Les filets de sécurité disparaissant progressivement, celles qui se tenaient tant bien que mal à l'écart de la rue s'y retrouvent poussées pour diverses raisons : pauvreté, précarité, violences conjugales, séparation, migration, soucis de santé... Des nuits d'hôtels financées notamment par l'État, le CCAS et le Département (compétence supplétive à l'État pour les mères enceintes et/ou avec enfant de moins de 3 ans) permettent des mises à l'abri des mères avec enfants. Certains squats dédiés aux femmes jouent également un rôle dans l'accueil de ce public. Au-delà du logement, ces mères, migrantes ou non, ont de gros besoins en termes de soins et de soutien (puériculture, parentalité, écoute...), sachant que la plupart « échappent au 115 ».

Enfin des invisibles, ou « **individus discrets** », qui repèrent des « *interstices* » pour se loger, échappent à toutes catégories. Certains sont passés par la rue, des squats ou des foyers, qu'ils ont fui face aux violences et à la tension liée aux expulsions permanentes. Ils échappent à tout radar et à tous regards, pour se protéger.



LA PRÉSENCE DES FEMMES DANS CES DIVERSES SITUATIONS CONSTITUE UN FAIT MARQUANT

La Nuit de la Solidarité à Bordeaux (26/01/2023) a relevé un nombre important de femmes à la rue, à savoir un tiers

des adultes rencontrés, avec des stratégies (« systèmes de débrouille ») différentes de celles des hommes associées à un fort « besoin de sororité »⁸. Pour donner corps à ces trajectoires, et saisir la réalité des parcours, nous avons recueillis trois récits de vie. Ces témoignages sont essentiels. Merci aux personnes pour leur confiance et leur disponibilité.⁹

« Mon père est arménien et ma mère est russe. Je suis arrivée avec ma famille mais j'ai coupé les ponts avec mes parents très conservateurs qui n'ont pas accepté mon mariage avec un musulman. Comme mon copain partageait déjà une chambre avec un ami à lui, j'ai atterri dans un Airbnb que j'ai négocié 1080 euros par mois... j'ai dû arrêter ma formation en esthétique pour pouvoir payer mon loyer. Mais avec 70 euros par jour quand vous devez payer 60 la nuit, c'était très stressant même si mes sœurs et mon copain m'aidaient financièrement. Au bout d'un moment, je n'ai plus pu payer : j'ai fait 3 mois à l'hôtel puis 3 mois dans les squats. À cette époque, j'étais tellement stressée que je perdais mes cheveux, j'ai aussi perdu du poids, j'avais des boutons, des migraines... Je n'arrivais pas à manger, je ne faisais que fumer des clopes. Je suis passée de 68 à 56 kilos.

Comme j'avais 19 ans, je me suis dit que je devais trouver un travail, même s'il ne me plaisait pas. Je travaillais dans un hôtel de luxe où je faisais les chambres. Ça ne me plaisait pas mais c'était un CDI, une opportunité pour avoir un appartement vu que mes parents ne voulaient pas se porter garants. J'ai pris un rdv à la MDS pour la domiciliation puis j'ai fait ma demande dans les habitats jeunes. J'ai fait 8 demandes. On m'a appelée au bout de 7 mois. Au début j'ai eu un peu peur car on m'a dit que c'était un foyer mais en arrivant j'ai vu que c'était un appartement normal, très calme. C'est un studio de 16 m² tout équipé, avec une petite cuisine et une salle de bain. La cuisine partagée est très bien équipée, on peut l'utiliser quand on veut. Je paye 400 euros, plus 4 euros pour que mon copain puisse me rendre visite. J'ai un contrat de 2 ans maximum, mais si je n'ai rien trouvé

d'autre à ce moment-là, ils ne vont pas me mettre à la rue, ils vont m'aider à faire des démarches pour trouver un logement. J'ai une aide de 340 euros de la CAF. Au début j'avais peur mais ici c'est très bien en fait. Pour le premier de l'an, la directrice a fait venir un orchestre, un traiteur c'était magnifique ! Depuis que je suis ici, je n'ai plus de migraine, je suis calme »

« Je suis arrivée en France il y a 3 ans. À mon arrivée j'ai fait la connaissance d'une responsable d'association d'aide aux personnes étrangères qui m'a dirigé vers Darwin, où j'ai pu rester durant 8 mois. Pendant cette période, j'ai fait une demande d'asile auprès de la SPADA de Bordeaux et une demande de titre de séjour, ce qui m'a permis d'accéder à un logement au Praha ADOMA à Artigues. J'ai été déboutée de l'asile en octobre 2021 mais j'ai pu rester dans ce logement en attendant la réponse à ma demande de titre de séjour pour maladie.

Au bout d'un an, j'ai reçu mon titre de séjour d'un an et on m'a demandé de libérer le logement et d'appeler le 115. Le 115 m'a alors proposé d'intégrer un dispositif de « stabilisation » : on m'a donné une place dans un hébergement temporaire du foyer Domercq. Je devais partager une chambre avec une femme que je ne connaissais pas, moyennant une contribution à hauteur de 15% de mes revenus.

La place était garantie 15 jours renouvelables, mais après quelques nuits, la situation a dégénéré avec ma colocataire qui était très instable. Elle a fini par me frapper avec ses mains, et même la lunette des toilettes... Le rapport du médecin relève des lésions graves sur le corps et le visage. J'ai quitté immédiatement le foyer. Je

⁸ Johanna Dagorn, cabinet ARESVI (Association de Recherche et d'Etude sur la Santé, la Ville et les Inégalités).

⁹ Récit écrit après un entretien avec les personnes concernées, qui ont validé ces récits. Merci aux personnes relais.

me suis alors retrouvée dans la rue durant deux mois durant lesquels j'alternais entre foyer, rue, tente. C'est alors que j'ai repris contact avec la responsable de l'association qui m'avait aidée auparavant. J'ai été orientée vers la Fondation Abbé Pierre qui m'a mise à l'abri dans un hôtel durant près d'un mois entre plusieurs financements (Fondation Abbé Pierre, ma participation et celle de l'association en question). Mais celui-ci prendra fin dans quelques jours (3 juin).

J'appréhende cette date du 3 juin, synonyme de retour à la rue. Je suis épuisée, stressée et très fatiguée. Entretemps, mon titre de séjour arrivait à expiration, j'ai alors demandé un renouvellement qui est en cours de traitement. (PS : Aujourd'hui cette personne a reçu son nouveau titre de séjour d'un an et a accédé à un logement grâce à son assistante sociale dans un logement provisoire à Pessac).

“ Je suis arrivée d'Italie où habite encore ma famille. Je suis venue en France avec le père de mes enfants qui voulait aller à Orléans. À l'époque, j'avais 17 ans, c'était il y a 8 ans... Le père de mes enfants avait la nationalité italienne mais pas moi : j'ai donc commencé des démarches pour obtenir un titre de séjour français. Nous avons eu trois enfants : deux jumelles et un petit garçon qui ont maintenant 7 et 5 ans. Reconnue mineure à mon arrivée à Orléans j'ai pu ouvrir certains droits, notamment l'assurance maladie : j'ai pu obtenir une carte vitale et j'ai été accueillie dans un foyer maternel car j'étais enceinte de six mois. Progressivement, la relation avec le père de mes enfants s'est dégradée et j'ai décidé de partir avec les enfants pour la région parisienne. J'ai séjourné à Poissy quelques temps, entre la rue et les dispositifs de mise à l'abri. Vu ma situation, j'ai décidé d'entamer une démarche de demande d'asile, laquelle m'a conduite jusqu'à Bordeaux. Toujours sans papiers, je

suis passée de dispositif en dispositif, accompagnée par le CADA, la MDS et la Fondation Abbé Pierre.

Aujourd'hui, je vis dans un hôtel situé à Bordeaux centre. Grâce à ma carte vitale, j'ai pu obtenir un poste d'agent d'entretien dans une boîte où je suis salariée. Ils sont très corrects avec les employés, et ce travail me permet d'avoir mes mercredis et weekends libres pour m'occuper des petits. J'en profite pour venir à l'accueil de jour de « Toutes à l'abri » où il y a des jeux pour enfants, des repas et des temps conviviaux. Je suis toujours en attente du titre de séjour qui me permettra d'avoir accès à un véritable chez-moi. Mais pour l'instant, malgré le fait que je travaille, que mes enfants sont scolarisés et présents depuis plus de 5 ans sur le territoire, je n'ai rien pu obtenir.

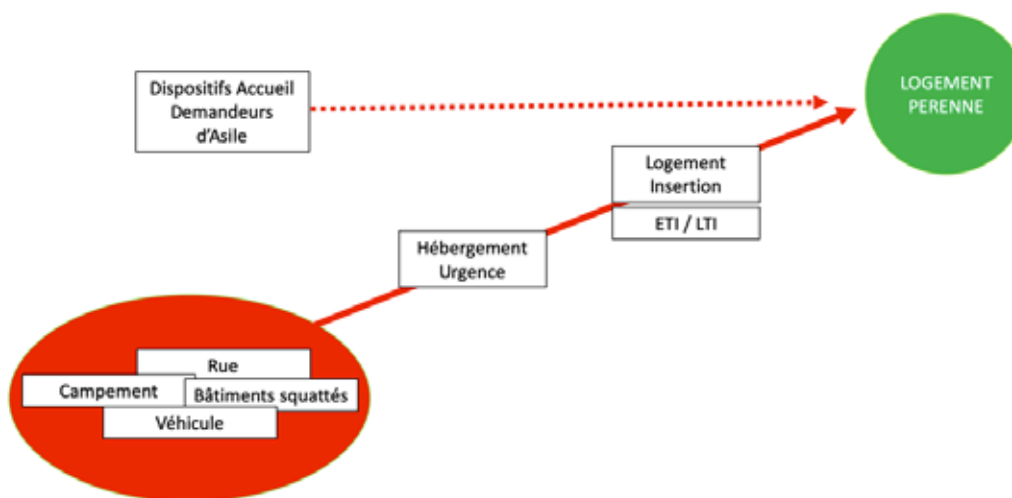
Cela fait donc deux ans que je suis logée dans cet hôtel dans des conditions difficiles : notre chambre est envahie de souris, cafards et punaises de lit et cela devient de plus en plus compliqué avec les enfants qui grandissent. Aujourd'hui, mon principal souci est celui du logement. Une fois que j'aurai mon propre logement, ça ira. Pour l'instant, ma vie est sur pause. Le père de mes enfants ne me verse aucune pension pour les enfants. Il a refait sa vie, mais pour moi ce n'est pas du tout ce que j'ai en tête. Ma priorité, ce sont mes enfants et trouver un vrai logement pour pouvoir reprendre le cours de ma vie. »

POURQUOI DEVONS-NOUS AGIR ?

1.3. PARCE QUE LE SYSTÈME EN ESCALIER NE FONCTIONNE PAS ET QUE DES SOLUTIONS NON SATISFAISANTES PERDURENT

Dans l'hypothèse où le schéma à la française dit « de l'escalier » fonctionnerait, dans un enchaînement vertueux de mises à l'abri, d'accès à des logements d'urgence, suivis d'entrées dans des logements temporaires d'insertion, avant d'intégrer un logement pérenne souvent social, après avoir

démontré tout au long de ce parcours « *sa capacité à habiter* »... la dernière marche se révèle souvent inaccessible pour les raisons évoquées dans la partie 1.1 (horizon bouché du logement) et aussi parce que beaucoup trébuchent dès le départ.



POURQUOI LE SYSTÈME EST ASPHYXIÉ DÈS SA PREMIÈRE MARCHÉ ?

Parce que la demande ne cesse d'augmenter et de solliciter le SIAO d'urgence (« le 115 »), alors même que d'autres s'en détournent. Faute de réponses, le désespoir et la lassitude, mais aussi l'incompréhension face aux priorités qui peuvent être faites et souvent la colère face aux délais d'attente, amènent nombre de personnes à se résigner et à se détourner des dispositifs d'urgence pour ne plus recourir au 115. Avec la montée des précarités et la diversification des situations sociales, couplées au nombre de personnes exilées sans solution, la demande explose :

- **plus de 9 000 personnes** (équivalent à 6 045 ménages) ont sollicité le 115 pour une demande d'hébergement en 2018 (SI-SIAO 2018). Des chiffres qui n'ont malheureusement pas pu être actualisés en lien avec les acteurs concernés, mais dont on peut craindre qu'ils se soient nettement aggravés depuis.

Dans un communiqué publié le 31 janvier 2023, le Collectif contre le sans-abrisme en Gironde, sur la base des données recueillies par l'huissier de justice, dresse un constat sans appel : « 100 % des appels au 115 constatés par le commissaire de justice sont restés sans solution d'hébergement avec pour unique réponse : « **... rappelez demain...** ». Certaines

personnes ont même dû appeler jusqu'à 18 fois consécutives avant d'obtenir une réponse. L'huissier a ainsi assisté 21 personnes, hommes, femmes et familles confondus. »

Il ne s'agit pas ici d'évaluer le service du « 115 », qui reste un dispositif indispensable et nécessaire, mais de relever l'embolie du système et son impossibilité à faire face à la demande qui reste toujours plus importante que l'offre. Même si cette dernière ne cesse de se développer. L'offre d'hébergement d'urgence s'est en effet largement développée, structurée et diversifiée durant les années 2010 :

- **d'un parc tenu de 500 places** en 2013¹⁰ largement concentré sur la ville-centre, les solutions se sont multipliées dans beaucoup de communes de la Métropole pour atteindre près de 1 100 places en 2019, auxquelles pouvaient s'ajouter les 360 places du plan hivernal.
- Aujourd'hui (4 juillet 2023), **les territoires de Gironde proposent 1 759 places d'hébergement** selon le site internet de la préfecture, ce qui reste malgré tout très en-deçà des besoins.

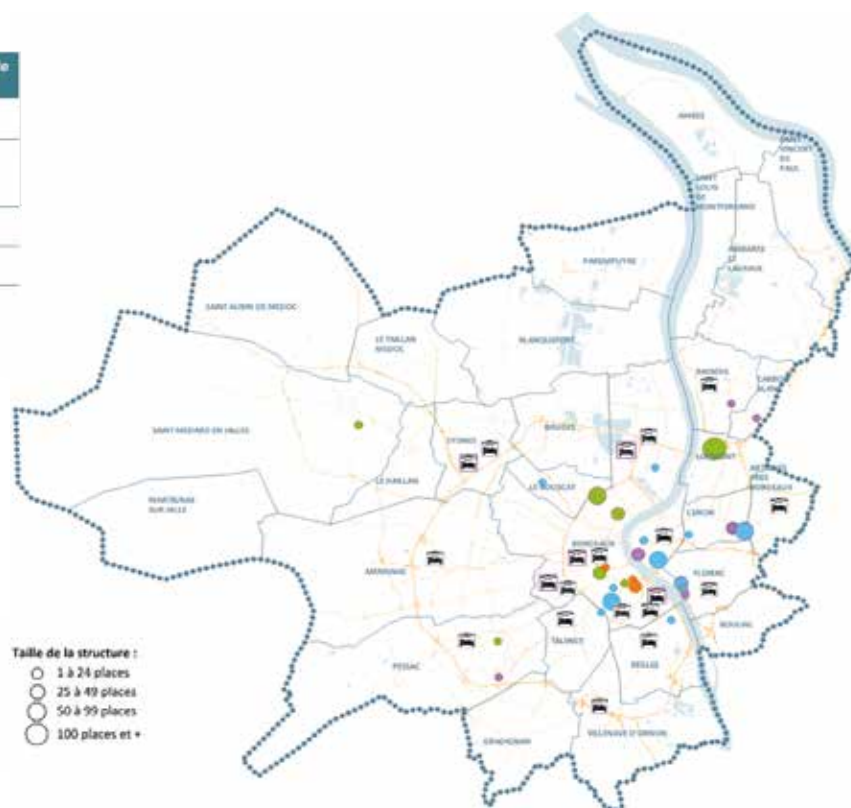
NOMBRE DE PLACES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE

Public accueilli	Nombre de places
Familles	79
Femmes enceintes / mères isolées avec enfants / Femmes victimes de violence	171
Hommes ou femmes isolés	432
Tout public	701

Places d'hôtel (+ 57 places non cartographiées)

Dispositif Hivernal

Source : DDCS 2019
Cartographie Bordeaux Métropole



¹⁰ Source Bordeaux Métropole.

Pourquoi un tel constat ? Parce que :

Le type de places proposées ne correspond pas toujours aux besoins, qui apparaissent nouveaux (femmes seules, mères avec enfants, familles) par rapport à la configuration historique de ces structures, pensées sur le profil d'hommes isolés. Si ces derniers représentent encore la moitié des personnes qui sollicitent le SIAO d'urgence¹¹, dont 45 % ont moins de 35 ans, les femmes isolées représentaient en 2019 une personne sur 10, et un tiers des ménages se déclarant à la rue l'étaient avec enfants (soit 194 foyers en 2019).

L'insuffisance des sorties d'hébergement vers le logement, ce qui laisse très peu de places disponibles chaque soir : seulement 4 % des places se sont libérées ces dernières années soit 35 places en moyenne disponibles chaque soir.¹²

Rappelons ici que, **l'accueil en urgence est inconditionnel**, c'est-à-dire selon la loi¹³ :

« Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. Cet hébergement d'urgence doit lui permettre, dans des conditions d'accueil conformes à la dignité de la personne humaine et garantissant la sécurité des biens et des personnes, de bénéficier de prestations assurant le gîte, le couvert et l'hygiène, une première évaluation médicale, psychique et sociale, réalisée au sein de la structure d'hébergement ou, par convention, par des professionnels ou des organismes extérieurs et d'être orientée vers tout professionnel ou toute structure susceptibles de lui apporter l'aide justifiée par son état, notamment un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, un hébergement de stabilisation, une pension de famille, un logement-foyer, un établissement pour personnes âgées dépendantes, un lit halte soins santé ou un service hospitalier. L'hébergement d'urgence prend en compte, de la manière la plus adaptée possible, les besoins de la personne accueillie, notamment lorsque celle-ci est accompagnée par un animal de compagnie. »

¹¹ Données SI-SIAO 2019.

¹² Données moyennes depuis 2019 jusqu'à aujourd'hui source : Préfecture Gironde / SIAO.

¹³ Article 345-2-2 du Code social des familles.

Conséquences de cette asphyxie :

- D'un côté **une facture de nuits d'hôtels** qui s'allonge (« *et après que se passe-t-il ? Ce n'est pas en étant à l'hôtel que l'on peut se réinsérer* » rappelle une association).
- Et de l'autre **un non-recours de plus en fort** (pourquoi continuer à appeler en l'absence de réponse ?), **associé à une recherche de solutions alternatives** de mises à l'abri et d'hébergement autres, dont la forme la plus connue et la plus visible sont les squats et les campements.

FACE À CETTE SITUATION, DES SITUATIONS DE NON RECOURS ET DES SOLUTIONS ALTERNATIVES

En juin 2023 (recensement partiel), la plateforme de résorption des bidonvilles identifiait :

- 1 784 personnes, dont 528 enfants en squat et campements illicites (2 450 en 2022).
- **C'est au moins autant que le dispositif d'urgence redéployé ces dernières années (1 800 personnes dorment dans les dispositifs d'hébergement d'urgence chaque soir).**

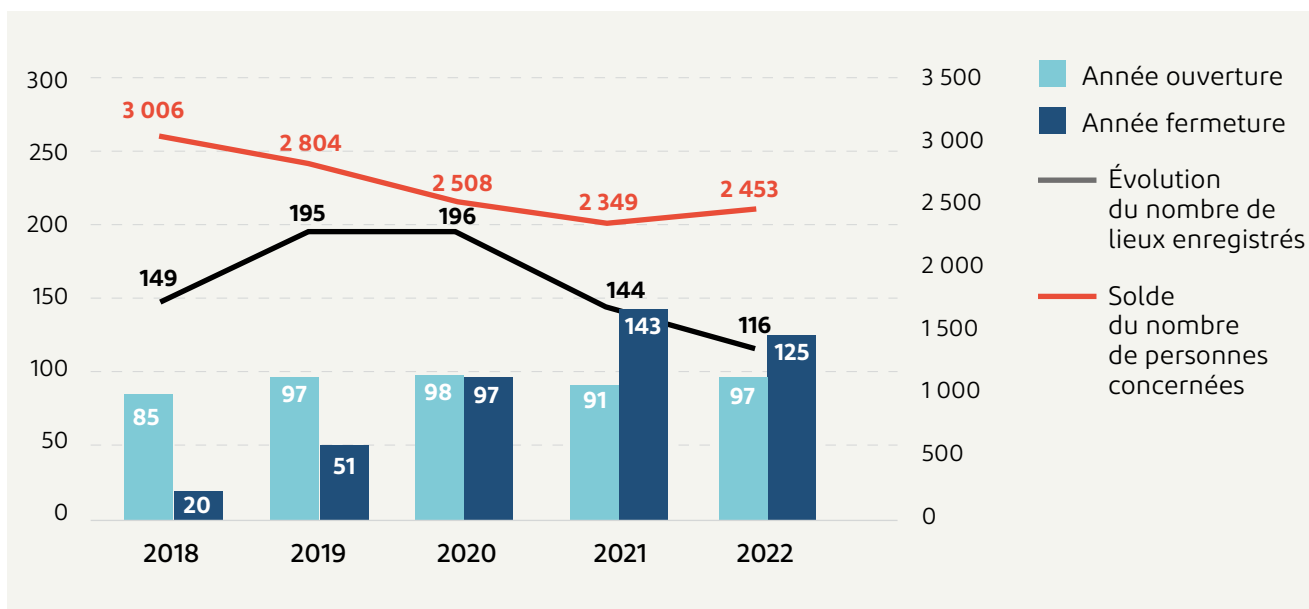
La réduction du nombre de personnes vivant en squats est un progrès, tant ces lieux offrent un cadre de vie souvent indigne, dangereux et peu propice à un accompagnement vers le logement. À condition néanmoins, comme s'y engage la Stratégie de résorption des bidonvilles, de garantir après expulsion, l'accès à un logement pérenne pour leurs occupants. « *Reste à savoir où* », s'interroge une bénévole, « *souvent en déracinant les familles, de plus en plus loin de ce qui était leur lieu de vie* »...

Si la moitié de ces lieux ont fermé en moins d'un an, avec des « expulsions souvent choquantes » pour beaucoup d'associations « ou en silence » dans les territoires ruraux, il semble que le nombre de personnes hébergées dans ces conditions oscille autour **d'une variable en passe de devenir structurelle de 2 000 personnes pour une centaine de squats chaque année.** Certains de ces lieux se sont installés dans la durée, dont certains depuis plus de 6 ans. Ces squats « anciens » accueillent toujours la moitié des personnes, agissant comme un aimant. Un refuge

après expulsion. Ainsi, en 2020, la plateforme DIHAL recensait 2 500 personnes pour 196 squats et bidonvilles, 2 ans plus tard toujours autant de monde (2 450) avec 80 squats de moins.

Il est important de rappeler ici que deux tiers des personnes qui vivent dans un squat, un campement illicite ou un bidonville sont européennes (essentiellement bulgares ou roumaines) avec des droits de circuler, de séjourner, de travailler et d'étudier.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SQUATS ET BIDONVILLES ET DU NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES



Source : coopérative PLACE.

Lorsqu'un squat est expulsé, il est fréquent que sa population se reporte en partie vers d'autres squats, qui ouvrent ou qui grossissent. Au point de devenir massifs et difficiles à résorber. Et quand ces derniers finissent par fermer, ils renaissent en créant deux ou trois squats moyens, dans des conditions de vie qui ne cessent de se dégrader¹⁴. Dans la mesure où les familles ont quitté leur précédent « lieu de vie » avec peu d'affaires et de ressources pour tout reconstruire.

Depuis 2019, la puissance publique (GIP Bordeaux Métropole Médiation, Mission Squat à Bordeaux Métropole, CCAS comme ceux de Bordeaux, Bègles ou Mérignac) s'est organisée pour **renforcer les conditions de sécurité, d'hygiène, mais aussi de médiation**, afin de favoriser l'accès aux droits des personnes et le suivi de la scolarité pour les enfants qui vivent dans ces lieux. Avec des squats qui ont joué un rôle de tremplin et de socialisation, pour des familles

¹⁴ Médecins du Monde a créé un indice d'insalubrité (de 1 à 5) des squats, campements et bidonvilles.

désormais dans un logement pérenne. « *On pourrait tous sortir par le haut* », estime un bénévole.

Si **les liens de confiance** sont assez solides entre les parties prenantes, on peut cheminer avec les personnes et construire des passerelles vers d'autres horizons. Au-delà d'un logement, il peut s'agir d'accompagnement juridique comme pour le montage des dossiers pour obtenir des titres de séjour par voie professionnelle pour certaines familles étrangères, engluées dans des processus de demandes d'asile (demande, rejet, recours, demande pour d'autres motifs, rejet, recours...).

CES SITUATIONS DE SANS-ABRISME ONT UN COÛT INTOLÉRABLE POUR LES PERSONNES, INCONTRÔLABLE POUR LES INSTITUTIONS

Les situations décrites plus haut ne sont pas satisfaisantes sur bien des aspects. Elles engendrent des coûts sociaux et économiques, autant pour les personnes que pour les institutions qui les accompagnent. Dès 2002, le Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées rappelait que « *le non-respect du droit au logement met en cause la vie familiale et le respect de son intimité, il porte atteinte à la santé physique et psychique, il s'oppose à l'épanouissement et à la réussite scolaire des enfants, et souvent à l'accès à l'emploi des parents...* ». L'analyse de ces coûts est cependant difficile à mettre en place avec la rigueur scientifique nécessaire, pour imputer des causes à des effets. Néanmoins, nous pouvons dessiner une première matrice pour appréhender l'ensemble des coûts, qu'il serait pertinent d'expertiser de façon plus approfondie. Ce qui permettrait de nourrir la réflexion sur la nécessité d'agir autrement ou au contraire de souligner des modes de faire sources d'économies. Plus globalement, il s'agit ici de rappeler que la présence de personnes sans-abris est économiquement et humainement de plus en plus inacceptable.

- **Les coûts directs**, qui ont un impact sur les finances publiques dans la mesure où ils résultent de la prise en charge de personnes sans-abri. Un exemple souvent repris par la presse, celui des nuitées en hôtel, financées par l'État et le Département, dont le coût est estimé à 20,50 € la nuitée¹⁵ ; à multiplier en Gironde par le nombre de « *places permanentes d'urgence en hôtel ouvertes à l'année* » (349 au 04/07/2023¹⁶), soit 7 150 € chaque nuit. Ce qui représenterait un coût de 2,6 millions d'euros par an, si le nombre de nuitées reste constant sur l'année. Ces coûts directs sont intéressants à comparer à d'autres solutions, toutes choses étant égales par ailleurs. Le choix d'héberger une personne en hôtel (365 X 20,5 € par nuitée : 7 482 €) à rapporter aux 3 650 € (2 fois moins) que coûte l'accueil¹⁷ en résidence sociale pendant une année. Lequel permet d'engager, à la différence de l'hôtel, un accompagnement et une orientation des personnes.

- **Les coûts indirects et induits** par l'existence de situations de sans-abrisme. Les personnes sans-abris se retrouvent régulièrement confrontées à des situations de violences morales, psychiques et physiques insupportables, sources de maux à court et à long terme. Le coût lié à la santé est ici prépondérant. Le recours systématique aux Urgences pour se soigner, et cela de façon trop tardive, par beaucoup de personnes sans-abri renforce l'engorgement de ce service, sachant que le coût moyen d'un passage aux urgences est estimé à 227 € selon la CPAM. La détérioration de l'état de santé des personnes sans-abri est une variable importante de l'analyse de coûts. Les pathologies trop lourdes, parce que non soignées ou non prévenues en amont génèrent des journées supplémentaires à l'hôpital (soit en moyenne 1 370 € dans un service de médecine, 1 700 € dans un service de chirurgie et plus de 3 000 € en soins intensifs). De plus, régulièrement, le personnel hospitalier aura tendance (et tant mieux) à « *ne pas remettre trop vite à la rue une maman ou une femme seule* ».

¹⁵ Évaluation du dispositif Convergence, Rapport final sur les coûts évités, Pluricité, 2022.

¹⁶ Site internet de la Préfecture de la Gironde, Tableau hébergement Nuit (quotidien).

¹⁷ 10 € par nuit selon Évaluation du dispositif Convergence, Rapport final sur les coûts évités, Pluricité, 2022.

- **Les coûts sociaux** pour les personnes sont plus difficiles à chiffrer mais intimement liés aux conséquences du sans-abrisme. En témoigne le retard scolaire des enfants et des adolescents « sans-abri »¹⁸, qui finissent leur scolarité avec un niveau largement inférieur à la moyenne de leur classe d'âge, en raison de retards puis d'absentéisme provoqués par un manque de sommeil, de concentration, d'attention et d'accompagnement aux devoirs. Avec des enseignants aux premières loges, démunis pour orienter les familles vers des acteurs du sans-abrisme qui pourraient faciliter le retour à un logement. « *Il faudra analyser les conséquences psychologiques pour les générations futures, sur les enfants qui ont grandi dans ces situations* », rappelle un acteur associatif.
- **Les coûts évités**, économisés pour la puissance publique, comme ceux liés à la mise à disposition temporaire de logements vacants qui évitent notamment des dégradations du patrimoine (grâce à l'aération et à la sécurisation amenée par ses locataires). Autre exemple, les coûts évités par la décision de Bordeaux Métropole de considérer l'accès à l'eau comme un droit, en équipant les squats de robinets et ainsi réduire la facture d'eau. À noter également que la puissance publique évite certaines dépenses lorsque les personnes se replient sur des solutions en squat, très insatisfaisantes : le squat de l'ancienne « Zone libre » à Cenon aurait en effet fait économiser près de 3,3 millions d'euros, s'il avait fallu héberger en urgence ces personnes (30 € la nuit pour 300 personnes pendant plus d'un an). Ces calculs sont rapides et approximatifs, mais ils témoignent d'une réalité, à laquelle se rajoutent ici des coûts directs liés à la fermeture du squat (procédure juridique, recours aux forces de l'ordre, sécurisation, nettoyage du site, bus pour reloger des familles...) qui auraient pu être évités si un accord d'occupation temporaire pour la gestion et la sécurisation du site avait été trouvé, entre le propriétaire, l'État et un tiers associatif.
- **Les coûts cachés**, qui restent souvent sous silence parce que non valorisés. Sans remettre en cause les principes de l'engagement bénévole, les heures passées à accompagner des personnes sans-abri par des bénévoles sont à valoriser sur la base communément admise de 13,83 € de l'heure¹⁹. Il est important de reconnaître cet engagement aux côtés de salariés, tant il peut paraître à la fois fragile (à certains endroits) et essentiel (partout).

À l'écoute des personnes et des professionnels, il est avéré au final que l'absence de domicile induit **un enchaînement coûteux cumulatif** tant pour les personnes que pour leur prise en charge.

Face à l'impossibilité d'installer des actions de prévention et de suivi, sans un « chez soi » qui fixe les personnes dans un réseau d'aide et d'accompagnement, les situations s'enkystent au point de devenir inextricables, pour aboutir au mieux à des interventions déclenchées trop tardivement, plus coûteuses parce que plus lourdes, sans effet significatif à court et à moyen terme ; faute de continuité dans la prise en charge des personnes.

Sans conclure, rappelons le principal coût, celui de la vie, sachant que **l'espérance de vie** des personnes sans abri s'élève à 48 ans seulement, soit 30 ans de moins que le reste de la population selon le Comité des morts de la rue. **La rue tue**²⁰ : 611 personnes en 2022, et au moins 5 508 personnes « sans chez soi » en France depuis 2012. Avec au minimum 706 décès, l'année 2021 constitue l'année avec le plus grand nombre de décès signalés.

¹⁸ Adolescents sans-logement. Grandir en famille dans une chambre d'hôtel, février 2019 ; <https://www.samusocial.paris/sites/default/files/2019-02/EtuRes-AdoSansLog-V3-04.02.19.pdf>

¹⁹ Un SMIC horaire chargé retenu.

²⁰ Collectif des Morts De la Rue, enquête annuelle (CMDR).

Mettre fin au sans-abrisme à l'horizon 2030 ?

Comment pouvons-nous agir ?

Les contraintes et les enjeux de la lutte contre le sans-abrisme diffèrent selon le positionnement des acteurs. Cependant, les organisations publiques (État, Préfecture-DDETS, Villes-CCAS, Département-MDS, associations en Délégation de Service Public) et les mouvements citoyens (individus engagés, collectifs et associations solidaires) doivent se rejoindre autour d'un objectif commun : permettre à toutes ces personnes, enfants et familles, quel que soit leur profil, de retrouver **un logement d'abord**. Un chez-soi pérenne pour retisser de la confiance envers soi et envers les autres, et retrouver le cours d'une vie digne.

De toute évidence, des zones de **reconnaissance et de confiance** entre acteurs se sont ouvertes, s'ouvrent et continuent de s'ouvrir. Plusieurs orientations sont présentées ici, pour poursuivre le travail conjoint et répondre à la question de « comment agir ». Dans le faire et le sur-mesure, en reliant l'expertise et la capacité d'innovation du terrain à un soutien des pouvoirs publics consolidé (Partie 2.1), car c'est sur cette base que nous pouvons construire, même si les chemins sont sinueux. La mise en place d'une scène de dialogue permanente, qui pourrait prendre la forme d'un observatoire local dans le prolongement du nouvel outil national, est une perspective qui nous semble intéressante de creuser (Partie 2.2). De manière très concrète, une **mobilisation renforcée du parc vacant**, comme offre nouvelle et complémentaire à la production de logements sociaux, apparaît comme une piste particulièrement intéressante dans l'agglomération bordelaise et au regard des premières expérimentations (Partie 2.3).

Car la condition *sine qua non* à la mise en œuvre du Logement d'abord est bien l'existence d'une offre de logements accessible en nombre suffisant pour les ménages en situation de précarité, et tous les segments de l'offre doivent être mobilisés à cet effet.

COMMENT POUVONS-NOUS AGIR ?

2.1. EN RECONNAISSANT LES ACTEURS ASSOCIATIFS DANS LEUR EXPERTISE ET LEUR CAPACITÉ D'INNOVATION

Le panorama associatif girondin a fortement évolué depuis l'épidémie de le COVID-19, avec **des organisations relativement récentes** aux côtés d'**acteurs historiques**. Citons ici les associations et collectifs rencontrés ou cités lors de nos entretiens, en nous excusant pour celles et ceux que nous aurions oublié de mentionner : *Toutes à l'abri, La Maraude du cœur, Diamant des cités, Les Gratuits Solidarité Gironde, Dédale, Maison des femmes, Tri Potes et Mascagne, Association Ruelle, Graines de Solidarité, Robins de la rue, 100 pour 1 Toit Gironde, AREVE, La Cloche, Solidarité Migrants Eysines, Un petit bagage d'amour, Tremplin, Toit solidaire, Gâteaux solidaires, Collectif Bienvenue, SOS méditerranée, Gargantua, Les enfants de Coluche, Architectes sans frontières, Médecins du Monde, RESF, LDH, Diaconat, La Cimade, ASTI, DAL, LDH, CEID, ALIFS, ATD Quart Monde, Compagnons bâtisseurs, Collectif pour l'égalité des droits, Samu Social, Banque alimentaire, Emmaüs, Croix rouge, Secours Populaire, Secours Catholique, Restos du cœur, Foyer Saint Vincent de Paul, Foyer Fraternel, FAP, etc.*

À l'occasion de cet éclairage régional, la Fondation Abbé Pierre a souhaité rendre compte de la richesse et du dynamisme de ces associations, qui constituent de véritables « forces vives » au contact quotidien des personnes en grande précarité, dans un contexte marqué par l'absence de réponses suffisantes de la part des pouvoirs publics. « Face à la détresse des gens », il s'agissait d'aller au plus près et d'apporter un soutien en période de confinement et de sortie de confinement. « En achetant par exemple des denrées avec mon RSA » rappelle une de ces bénévoles. Tous ces collectifs de citoyens se sont rapidement structurés en association pour consolider leur action, aux côtés des anciennes organisations. « En partant des besoins » des personnes, « encore et encore ».

LE DÉVELOPPEMENT DE CES ASSOCIATIONS EST SYMPTOMATIQUE DE L'INTENSIFICATION ET DE LA DIVERSIFICATION DES BESOINS DES PERSONNES

Au-delà de leur engagement solidaire, ces associations, quelles que soient leur taille et leur ancienneté, sont toutes porteuses, chacune à leur façon, d'une connaissance et d'une expertise du quotidien des personnes sans-abri. Cet écosystème associatif joue plusieurs rôles essentiels :

- **de première nécessité**, avec les nombreuses maraudes, distributions d'aides alimentaires, de vêtements, d'hygiène, mais aussi de mobiliers ;
- **d'écoute et de sur-mesure**, qui rassure et oriente les personnes sans-abri, en complément des travailleurs sociaux « qui sont condamnés à faire du volume, alors que nous on peut faire du cas par cas », rappelle une responsable associative ;
- **de tampon et de médiation**, « entre les SDF, les riverains, les commerçants, pour assurer la cohabitation de tous », rappelle une bénévole ;
- **de tiers de confiance** pour les collectivités : « grâce aux associations, on entre plus directement en relation avec les gens », « elles connaissent les besoins de telle ou telle personne, et on peut travailler ensemble sur les réponses » rappelle une collectivité ;
- **de laboratoire et de catalyseur**, en initiant de nouvelles réponses en temps réel, avec très peu de moyens, beaucoup de souplesse et de « système D fondé sur de la récup', des économies » et plein d'idées pour développer de réelles innovations sociales.

Lorsque ces expérimentations sont mises en œuvre par de petites associations « fragiles » (au sens où elles sont portées par 1 ou 2 personnes bénévoles), elles ont « *besoin d'être soutenues sans se sentir instrumentalisées* », résume une collectivité. **Un appui à l'ingénierie** en complément d'un soutien financier est toujours le bienvenu.

Aux associations de terrain, les idées pour répondre à des besoins concrets. Aux institutions, les démarches d'aide à ces porteurs de projet pour les soutenir dans leur montage et financement. Faciliter l'accès à des dispositifs tels que les Budgets participatifs des communes en est un exemple. Témoins : les projets retenus par les votants de la Ville de Bordeaux en 2023 : un Point Wifi à destination des personnes sans domicile, ainsi que des casiers et frigos solidaires.

CES DIFFÉRENTES INNOVATIONS SONT EFFICIENTES, AU REGARD DES MOYENS ENGAGÉS ET DES RÉSULTATS OBTENUS

Au gré de nos rencontres, nous avons souhaité mettre en lumière 8 actions qui illustrent la capacité des acteurs associatifs à proposer des réponses sur le terrain. Des « *choses simples mais utiles* » et des réponses à de nouveaux besoins. Ces actions sont plus ou moins accompagnées par la puissance publique, selon sa capacité à les repérer et à les encourager. Laquelle dépend des orientations politiques, des lignes budgétaires, des moyens humains et des relations avec les porteurs de projet. En étant réactive à ces initiatives, la Fondation Abbé Pierre a permis souvent d'enclencher l'action, tout en confortant les porteurs de projets qui iront solliciter les institutions par la suite.

- **Un pôle parrainage** (la *Maraude du Cœur*) qui accompagne les personnes à la rue dans l'objectif de les en sortir, « *lorsque c'est possible* ». Les parrains et marraines accompagnent les personnes dans leurs rendez-vous administratifs, aident « à remplir la paperasse » et, plus largement, apportent « *un soutien et du lien* ». C'est un

travail qui demande un engagement énorme de la part des parrains, qui restent joignables à toute heure et se retrouvent confrontés à des situations psycho-sociales très difficiles. Avec un projet associé de chenil solidaire de jour (« *L'odyssée des cabots* »), né du constat que le chien constitue un frein pour ces démarches lorsqu'on ne sait pas à qui le confier.

- **Un kit Hygiène** (*Les Gratuits Gironde solidarité*) qui a été mis en place à partir du recyclage et de la récupération des échantillons gratuits dans les hôtels (gel douche, shampoing, dentifrice, crème) pour des personnes à la rue. Ce kit est adapté parce que « *facile à transporter, avec un format léger* ». Dans la même idée, un autre projet associatif « *petit bagage d'amour* » (antenne girondine) propose une « *valise de maternité* » pour les femmes enceintes et les mamans en grande précarité. « *L'objectif est de fournir tout le matériel nécessaire aux mamans, afin qu'elles puissent accueillir leurs bébés dans de bonnes conditions et avec dignité* ¹».

- **La Maison des livreurs** (*Médecins du Monde, Association de Mobilisation et d'Accompagnement des Livreurs, Coopcycles, EtuRécup, la Cimade*, avec le soutien de la Ville de Bordeaux et de la Métropole) pour accompagner quelques 2 000 livreurs « *ubérisés* », en leur proposant un lieu ressource pour les aider dans leurs démarches, réparer leurs vélos ou se reposer. « *Beaucoup sont en grande précarité. Un bon nombre de ces livreurs vivent en squat. Avec les problèmes d'hygiène qui vont avec, quand on parcourt 80 à 100 km à vélo par jour sans avoir accès à une douche.* »²

- **Les « solutions internat »** (*Tremplin Gironde*) qui initie des parcours scolaires et d'insertion professionnelle pour de jeunes migrants, à partir de leurs envies (« *on repère ce qu'ils veulent, et quelles sont leurs pratiques pro déjà acquises* ») et des formations en lycée professionnel, qui disposent de places en internat (financées par la FAP

¹ Extrait site web.

² Interview de Stéphane Pfeiffer, adjoint au maire de Bordeaux en charge de l'habitat et de l'économie sociale et solidaire. Sud Ouest, 06/02/2023.

pour moins de 1 000 € par an et par personne). L'internat est prolongé le week-end par une mobilisation de familles d'hébergeurs solidaires (AREVE) qui accueillent ces élèves, selon un système de rotation. Le bilan de cette expérimentation est très positif avec des réussites aux examens, des embauches à la sortie et des régularisation de situations par voie professionnelle. Et surtout une socialisation des personnes via l'école, le travail et les familles accueillantes.

- **Un « Toit solidaire »**, association fondée par une enseignante qui a mobilisé un réseau de particuliers pour loger deux mères étrangères avec enfants, dans deux appartements loués par l'association, qui a su convaincre des propriétaires privés, après une trentaine de refus. Après avoir mobilisé la FAP, « *qui a débloqué rapidement de quoi louer provisoirement un Airbnb* » pour mettre la famille à l'abri, l'enseignante a créé une association pour fédérer un réseau de contributeurs solidaires. Chaque mois, une soixantaine de proches alimentent les comptes de l'association, pour couvrir le paiement des deux loyers et des charges. Les enfants sont scolarisés, avec un passage au lycée pour l'une d'entre elles. Cette initiative reprend les principes des actions menées par l'association « **100 pour 1 Toit Gironde** » pour venir en aide aux familles, qui en sus de l'accès et du financement de logements, propose un accompagnement juridique via ses comités de soutien.
- **Les hébergeurs solidaires** (AREVE) sont des particuliers qui mettent gracieusement à disposition une chambre, un petit studio voire des maisons entières, pour des familles ou des personnes seules principalement en situation irrégulière. Ils sont une centaine en Gironde, sachant qu'il faut compter 3 ou 4 hébergeurs pour 1 hébergé. Ces derniers doivent « tourner » régulièrement pour soulager les familles qui accueillent. C'est une mesure nécessaire pour préserver les ménages hébergeurs, notamment dans leurs propres équilibres familiaux. Un accompagnement est également organisé sur les dimensions psycho-sociales et légales, pour que les hôtes n'aient pas cette « charge » supplémentaire.
- **Les aires d'accueil solidaires** (*Maraude du Cœur, Gratuits solidaires Gironde*) avec le soutien de la Ville de Bordeaux, pour offrir un lieu où dormir pour une quin-

zaine de personnes, sans peur de se faire expulser, assurer la tranquillité de la voie publique et éviter les phénomènes d'errance. Cette action s'est développée à partir du constat qu'il n'existe pas d'endroit de type Camping Solidaire où les personnes sans domicile ont le droit de poser leur tente. Ces deux aires expérimentales, avec point d'eau et toilettes à proximité, ont été gérées par des bénévoles, avec un responsable qui en assurait la gestion au quotidien. À terme, ces aires pourraient accueillir des voitures et camions.

- **L'application Soliguide** (*Solinum*, antenne girondine), plateforme nationale en ligne qui contribue à une dynamique locale en « *référéncant les lieux et services utiles et accessibles aux personnes en difficulté. Il s'agit, avant tout, d'une solution élaborée en co-construction avec les bénéficiaires et acteurs de l'action sociale. La mission de Soliguide est d'orienter toutes les personnes en situation difficile vers les structures qui pourraient les aider. Pour cela, nous mettons à disposition un outil ergonomique, simple et rapide d'utilisation, donnant accès à des informations de qualité pour mieux orienter ces publics* » (extrait de Soliguide.fr). Avec 35 000 connexions depuis le début de l'année en seulement 3 mois, « *Soliguide Gironde est le service le plus utilisé* » de France.

Derrière les organisations, ces innovations reposent sur des individus, qui développent une « énergie folle pour faire bouger les lignes » dicit un bénévole. Avec le risque que, faute de relais, ils finissent par s'épuiser « physiquement et psychologiquement »... tout comme le projet qu'ils portent. D'où **l'enjeu pour ces organisations d'être soutenues dans la durée** : « Nous devons trouver la force dans le réseau », affirme l'un d'entre eux, pour prolonger l'aventure.

FAIRE RÉSEAU POUR ÊTRE PLUS EFFICACES ET PLUS LÉGITIMES

Collectif Clarté, Collectif Bienvenue, Groupement de coopération solidaire, Collectif de lutte contre le sans-abrisme, coordination des Maraudes... La vie des réseaux est par nature fluctuante. Elle est traversée par des caractères, des valeurs, des projets, des actualités, des accords et des désaccords, de la réflexion et de l'action. Certains réseaux peuvent s'essouffler par manque de considération des pouvoirs pu-

blics et par usure des personnes qui les portent. D'autres en voulant se structurer perdent en souplesse et en réactivité. Des fois, « ça marche parce que cela reste informel » et que l'on « reste dans un collectif de projet resserré » réfléchit une association. Et en voulant passer à la vitesse supérieure, « ça coince » parce que le collectif met plus de temps à se mettre en mouvement, témoigne une autre. Et pourtant les acteurs de terrain ressentent ce besoin d'organisation pour gagner en légitimité vis à vis des institutions.

Cependant, il y a un enjeu à ce que la multiplication des collectifs (qui rappelons-le, se fédèrent pour agir plus fort, plus longtemps) ne conduise pas à créer à terme de la confusion, autant pour les institutions que pour les associations et les individus. Il ne s'agit pas non plus de créer le réseau des réseaux, mais de consolider des complémentarités entre

eux, pour « être plus efficaces et plus crédibles » comme le suggère une bénévole. Pourquoi pas en se réunissant par « *commissions thématiques* » sur des sujets qui traversent les terrains du sans-abrisme ? Tels que le « *fonctionnement des maraudes, les mises à l'abri, l'accès aux droits, l'hébergement et le logement* » propose encore une association ?

Avec, nous semble-t-il, **la nécessité de croiser la parole des personnes sans-abri, des associations, des citoyens et des institutions**. Les futurs groupes de travail issus de la Nuit de la solidarité bordelaise (Femmes à la rue et besoins des personnes) s'inscrivent dans cette volonté de rapprochement et de dialogue, que nous proposons de développer dans la partie suivante sous la forme d'un observatoire local.

COMMENT POUVONS-NOUS AGIR ?

2.2. EN INSTALLANT UN OBSERVATOIRE LOCAL AU SERVICE D'UNE RÉFLEXION ET D'UNE ACTION COORDONNÉE

Le 16 mai 2023, le Ministre délégué chargé à la Ville et du Logement, Olivier Klein, lançait **l'Observatoire national du sans-abrisme** : « *La question de l'hébergement d'urgence et celle du sans-abrisme nécessitent un suivi permanent afin de répondre plus efficacement aux besoins grandissants. Avec l'installation de l'Observatoire du sans-abrisme, le Gouvernement poursuit son engagement dans la lutte contre l'extrême pauvreté et souhaite, grâce à des données partagées et objectivées en lien avec les collectivités et les associations, une meilleure prise en charge des plus démunis.* »³ Cette création va dans le bon sens, celui d'une reconnaissance du phénomène, avec la constitution d'un outil national pour « *harmoniser les pratiques* » mais également « *centraliser et fiabiliser les données existantes* » avec la « *définition de nouveaux indicateurs d'observance sociale* ».

Cet observatoire sera véritablement porteur de plus-value, s'il va au-delà de la mesure des effets du sans-abrisme et des tableaux de bord qui seront réalisés. Pour accompagner les acteurs locaux dans leurs prises de décision, **un tel outil doit trouver sa déclinaison locale**, afin d'observer la situation au plus près, en s'interrogeant collectivement sur les facteurs explicatifs, les besoins des personnes et les solutions existantes ou à mettre en œuvre. « *Les chiffres ne doivent pas nous éloigner du fond du problème* », rappelle un militant. Ce cadre national est une opportunité, selon nous, à saisir aussi localement.

³ Communiqué du Ministère du Logement, 16.05.2023

UN OBSERVATOIRE EST UN BON ESPACE POUR SE RÉUNIR, S'ACCULTURER, SE COORDONNER ET INITIER DES ACTIONS

À partir de **données objectivées sur le sans-abrisme en Gironde**, cet outil décliné au niveau local devrait permettre, si la puissance publique s'en donne les moyens (financiers et politiques)

- de **croiser les regards** pour orienter les choix stratégiques
- et la mise en œuvre de réponses concrètes, ajustées et adaptées aux besoins.

En initiant une veille d'expériences, l'Observatoire local pourrait alimenter les réflexions à partir des solutions expérimentées sur d'autres territoires. Citons ici des premières ressources (méthodes, outils, stratégies) repérées par des acteurs de l'éco-système :

- Le réseau ANVITA⁴ (*Association nationale des villes et territoires accueillants – Des territoires engagés pour un accueil inconditionnel*),
- Le GIE *La Ville Autrement* (groupement au carrefour du logement et de l'hébergement, qui vise à établir un dialogue innovant au sein de l'agglomération lyonnaise et à apporter des réponses opérationnelles nouvelles aux acteurs du développement urbain),
- Le service public « De la rue au logement » de Mulhouse considéré comme « *une politique originale qui permet de faire mieux à moindre coût* »⁵, fondé sur la territorialisation et une écoute du terrain pour une recherche « *d'innovations collaboratives* » comme une équipe ressource.

⁴ <https://www.anvita.fr/>

⁵ Rapport Cour des Comptes 2021 _ <https://logementdabord.mulhouse.fr/accueil/lda-au-local/>

TROUVER LA BONNE ÉCHELLE ET LES CONDITIONS D'ANIMATION D'UN TEL OUTIL COLLABORATIF

Cet observatoire aurait tout son sens à l'échelle métropolitaine, en faisant preuve de pragmatisme et d'agilité. L'animation de cet outil devra être en mesure :

- **d'élargir le cercle** des participants à l'échelle du département, en invitant certains acteurs et certains territoires en fonction des sujets (ex : prise en compte des problématiques de logement derrière la question de l'emploi saisonnier viticole agricole) ;
- **de rétrécir le cercle** des participants, dans une logique d'expérimentation à l'échelle d'un site par exemple (exemple : camping solidaire).

Avant d'inventer de nouveaux espaces, réfléchissons aussi aux articulations avec les dispositifs existants, comme les groupes de travail issus de la Nuit de la Solidarité à Bordeaux, ceux du Pôle de mobilisation du parc vacant animé par ATIS et sa « fabrique à initiative », les commissions du PLH...

Autant de **pistes de travail qui pourraient être exploitées dans la perspective du prochain plan Logement d'Abord 2**, avec la nécessité de réunir l'État (DIHAL, Préfecture), le Département et la Métropole derrière la mise en œuvre éventuelle d'un tel outil. « *Si ces trois sont autour de la table, on pourra commencer à y croire* », estime un dirigeant associatif.

COMMENT POUVONS-NOUS AGIR ?

2.3. EN MOBILISANT LE PARC VACANT COMME UNE OFFRE NOUVELLE ET COMPLÉMENTAIRE À LA PRODUCTION DE LOGEMENTS HLM

Il est important de mettre en valeur, dans cette dernière partie, des leviers de mobilisation de logements très opérationnels, fondés sur une stratégie de plus en plus partagée par les institutions et les associations : « *la mobilisation du parc vacant* » pour accélérer le mouvement vers le logement d'abord. L'enjeu est d'installer localement de nouvelles façons de faire, dans une dynamique partenariale, pour proposer **d'abord un logement** pérenne à des personnes à la rue, afin de construire en suivant un parcours d'insertion. Le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2017-2022 a mis en place une expérimentation autour de 30 logements.

Il s'agit d'amplifier cet élan avec la mobilisation du parc vacant. Il doit permettre, en complément d'une production de logements HLM en nombre suffisant, de proposer une offre de logements accessibles aux personnes sans domicile. Sur le terrain, cette offre prend aujourd'hui des formes et des appellations variées, telles que des logements « *transitoires* », « *intercalaires* », « *passerelles* », « *temporaires* », « *autonomes* », voire « *permanents* ». Les entretiens réalisés dans le cadre de cette étude mettent l'accent sur **les réussites constatées** par les acteurs, à travers diverses expérimentations : « *Aucun retour à la rue pour toutes les personnes* » selon une association, « *Aucun problème de voisinage non plus* » pour un bailleur, aussi « *des suites de parcours en logement social* » d'après un travailleur social.

À son échelle, la Fondation Abbé Pierre a engagé plusieurs démarches au cours des dernières années, en lien avec différents partenaires, pour pouvoir capter et mettre à disposition des logements du parc vacant pour des personnes en situation de détresse. Pour la Fondation Abbé Pierre et les associations du secteur, un des enjeux sera bien de **chercher à développer des solutions de logement pour toute personne ou famille, quelle que soit sa situa-**

tion administrative. Les institutions développent des solutions dans le domaine public, souvent sur leurs propriétés, pour des personnes « *avec droits* » (UE, Titre de séjour, Réfugiés), alors que les associations visent à mobiliser du parc public ou privé pour des personnes avec ou « *sans droits ni titres* ». Même si des expériences en cours, menées de façon conjointes entre associations et institutions, se rejoignent autour de l'accueil de « *personnes aux droits incomplets* ».

PARTIR DES BESOINS DE LA PERSONNE TRAVAILLER EN PARTENARIAT POUR CAPTER DU LOGEMENT, ET FAVORISER L'ACCÈS DIRECT AU LOGEMENT

Ce sont les 3 piliers de la mobilisation du parc vacant, qui repose sur deux autres conditions à réunir : « **une volonté politique** » pour fédérer l'ensemble et un « **tiers de confiance** » pour animer le processus. **Une mobilisation de collectivités et aménageurs qui reste à amplifier.**

Avant de présenter 3 démarches reliant la FAP et ses partenaires, il est important de rappeler que Bordeaux Métropole (Mission Squat), des villes (CCAS) et des aménageurs (La FAB, Euratlantique) mobilisent aujourd'hui davantage leur patrimoine, au service de personnes sans-abri. Peut-être pas encore de façon suffisante aux dires des associations et des collectifs citoyens, mais le mouvement semble enclenché. Des appartements et des maisons sont ainsi mis à disposition par les collectivités aux opérateurs de la Stratégie de résorption des squats, pour loger des personnes suite à des fermetures de squats. Aussi, la Ville de Bordeaux a récemment mis en place un « *Comité de pilotage de réaffectation des locaux* » et une nouvelle direction « *Dynamique des habitats accom-*

pagnés », avec « **37 maisons gérées par le CCAS** » qui accueillent « **150 personnes dont 70 enfants** »⁶ avec le renforcement de l'équipe de CORIST (médiation sociale de rue) qui accompagnent ces personnes dans leur parcours. C'est « *de l'habitat direct, de la rue au logement* », le CCAS signe une convention d'occupation temporaire renouvelable avec des personnes, qui versent 10 % de leur revenu, « *quand c'est possible* », explique le CCAS.

Dans un autre registre, les **Espaces temporaires d'insertion (ETI)** développés par Bordeaux Métropole dans le cadre de l'AMI Logement d'abord, pour « *l'insertion des populations roumaines ou bulgares d'origine Rom* » ouvrent des pistes possibles. Le premier ETI à Bègles a pris la forme d'un site constitué de 8 mobil-homes permettant d'accueillir des ménages en sortie d'un squat, limitrophe à ce site. Les familles occupant ce squat ont été associées à l'élaboration du projet, en étant régulièrement informées et préparées à leur futur cadre de vie. « *Durant 18 mois maximum (6 mois renouvelables 2 fois), les bénéficiaires sont accompagnés dans le cadre d'un parcours d'insertion. Les conditions d'accès aux ETI sont liées à la volonté et à la capacité d'insertion des publics (souhait de rester en France, droit de séjour, scolarisation des enfants, ressources). L'accès à un mobil-home donne lieu au paiement d'une redevance par les ménages équivalente à 15 % de leurs ressources, et fait l'objet d'un contrat d'engagement réciproque entre l'association gestionnaire et le bénéficiaire* ». ⁷

Cette première expérience d'ETI a été menée à Bègles, sur un terrain métropolitain de 3 233 m² au sein duquel un squat était implanté depuis plusieurs années. Une mission a été confiée à un opérateur, le Diaconat de Bordeaux (lauréat d'un appel d'offres public), chargé de gérer à la fois l'installation et la maintenance des mobil-home (volet technique) et la gestion locative et l'accompagnement social des ménages (volet social), en partenariat étroit avec le CCAS de la ville, qui avait tissé des liens de confiance avec les familles. **Depuis 2022, un terrain limitrophe à l'ancien squat accueille 8 mobil-homes (7 logements et 1 bureau) pour une dizaine de familles (22 personnes dont 4 enfants). Un an plus tard, des sorties positives ont eu lieu** pour la moitié d'entre elles. Si certains ménages sont repartis en Bulgarie, plusieurs ont pu accéder au logement social sur le contingent de la ville, grâce à l'action volontariste de son CCAS. Un couple a aussi accédé à une maison dans le parc privé, en lien avec son employeur viticole. Cette expérimentation a un effet tremplin pour les personnes. Mais le côté temporaire, lié à la mise à disposition du terrain avant un futur projet urbain, pose la question de sa pérennisation, pour de nouvelles familles. L'enjeu est aujourd'hui d'essaimer à la hauteur du nombre de personnes vivant en squat. D'autres ETI arrivent sur Floirac (7) et Bordeaux (10), en attendant ceux de Mérignac (10) sachant que les coûts de ce type d'opération s'élèvent pour l'expérimentation Béglaise à 21 000 € par ménage et par an, pour un budget global s'élève à 1,7 million d'euros⁸.

BUDGET DE L'ETI DE BÈGLES

Installation et maintenance des bungalows	625 201 €
Gestion locative et accompagnement social	279 067 € / an
Travaux préparatoires sur le terrain	150 000 €
Travaux bâti (démolition du hangar)	100 000 €
TOTAL	1 172 402 €
Redevance prévisionnelle des ménages	Chaque ménage paie une redevance pour occuper un mobil-home calculée en fonction de ses ressources (15 % des ressources).

NB : Financements reçus de l'État : 100 000 € via la DIHAL et 230 000 € issus du Plan pauvreté.

Source : coopérative PLACE.

⁶ Maire de Bordeaux, en introduction de la présentation des enseignements de la Nuit de la Solidarité, 2023.

⁷ Extrait du Dossier de presse de Bordeaux Métropole (17.02/2022 inauguration du premier ETI de la Métropole).

⁸ Dossier de presse de Bordeaux Métropole (17.02/2022 inauguration du premier ETI de la Métropole).

ZOOM SUR 3 PARTENARIATS ANIMÉS PAR UN TIERS DE CONFIANCE : LA FAP

Régulièrement sollicitée par des acteurs locaux (promoteurs privés, propriétaires privés, collectivités locales et bailleurs sociaux), la Fondation Abbé Pierre en Nouvelle-Aquitaine a participé à l'élaboration concrète de réponses permettant à des personnes et des familles d'accéder à un logement. Au-delà de cette fonction d'expérimentation et d'innovation sociale dans et vers le logement pérenne, l'agence régionale de la Fondation s'est imposée – face à l'urgence – comme un des partenaires de la mise à l'abri des personnes à la rue. Durant l'année 2021-2022, elle a ainsi pallié l'absence de réponse pour plus de 150 ménages, en finançant des solutions d'hébergements/nuits d'hôtel pour un montant de près de 100 000€. La très grande diversité des demandeurs donne à voir l'implantation de la Fondation Abbé Pierre dans le paysage de la mise à l'abri. Ce sont d'abord les associations (plus d'une trentaine) qui font appel à elle. Ce sont aussi les institutions, les travailleurs sociaux de 4 CCAS et de 22 MDS qui ont pu mobiliser cette aide. Revenons ici sur 3 expériences, qui témoignent de la force du partenariat pour surmonter les difficultés et rendre accessible un logement à des personnes sans domicile. Essentiellement menées à partir de logements vacants, ces expérimentations sont présentées dans une logique de partage et dans l'espoir qu'une action plus structurée et ambitieuse puisse être engagée dans ce sens, avec l'ensemble des acteurs concernés.

PARTENARIAT FAP AVEC LE BAILLEUR SOCIAL AQUITANIS

L'Agence régionale de la FAP a engagé depuis plus de 2 ans, « face à la non-réponse du 115 et à l'augmentation du nombre des sollicitations pour des mises à l'abri, un partenariat avec AQUITANIS pour un premier travail de repérage en vue d'amorcer des projets de mobilisation du parc vacant et ainsi orienter directement les personnes à la rue dans les logements en lien avec les collectivités, les partenaires associatifs et sociaux. Tout en levant tous les freins à l'accès au logement. » Ainsi, dans le cadre de l'AMI logement d'abord, l'Office public de l'habitat Aquitanis a d'abord cherché des solutions en mobilisant son parc existant.

Le montage de ces expériences est présenté ci-après, dans la mesure où il pourrait inspirer d'autres projets, tant les

résultats se révèlent positifs pour l'ensemble des parties prenantes. Ces expériences sont « *cousues main* » avec un partenariat à géométrie variable selon les projets, les publics et les formes d'habitat.

- **Bordeaux.** Dans un logement ALT fermé et vacant dans l'attente d'un nouveau projet, une convention d'occupation temporaire a pu être signée pour une durée d'1 an, permettant d'accueillir 5 familles. Aquitanis a travaillé avec la FAP pour « *mettre en musique* » un réseau d'intervenants (association Dédale, Compagnons Bâisseurs Nouvelle Aquitaine, 100 pour 1 Toit Gironde, Emmaüs Parempuyre et Emmaüs Connect) avec un rôle bien défini pour chacun (petits travaux, aménagement, accompagnement des personnes hébergées). Les familles et les enfants ont participé à cette dynamique. Une solidarité entre les personnes s'est installée.
- **Lormont.** Une maison devenue vacante au moment où la FAP recherchait un logement pour une famille, a pu être mobilisée en vue d'une location en bail direct.
- **Floirac.** 1 logement a pu être mobilisé en colocation pour des femmes avec enfants, avec un système de parrainage mis en place. Des chantiers participatifs et solidaires ont permis de nettoyer et aménager le logement, en mobilisant un large partenariat (Compagnons Bâisseurs Nouvelle Aquitaine, Toutes à l'abri, Association Ruelle...).
- **Pessac.** 6 studios meublés non vacants sont désormais loués en bail direct au sein d'une résidence sociale de 95 logements avec un loyer mensuel de 250 € (financés en PLS). Les personnes logées sont orientées par les associations de maraude, via la FAP, qui fait le lien avec le bailleur. Ces logements sont ensuite attribués dans le cadre des commissions d'attribution classiques.
- **Bordeaux.** Dans une maison avec 5 chambres qui s'est libérée, des travaux de remise en état ont été confiés aux Compagnons bâtisseurs Nouvelle Aquitaine avec un financement de la FAP et d'Aquitanis, une gestion locative par le CCAS de Bordeaux, doublée d'une garantie d'Aquitanis de ne facturer qu'à la chambre occupée. Un accompagnement social par les CORIST a été mis en place pour un public ayant connu des parcours d'errance longs. Une

personne est partie après avoir bénéficié d'un relogement dans le cadre du DALO. Une personne est retournée à la rue car sa situation était très problématique. Aujourd'hui 2 personnes y vivent, dont l'une était « *SDF depuis 20 ans* ».

Selon la direction Habitat solidaire d'Aquitanis, le bilan de ces premières expériences (une vingtaine de logements) est très positif pour le bailleur, avec certains coûts qui ont pu être évités, (sachant qu'un bien se dégrade moins lorsqu'il est occupé, chauffé, entretenu). À noter aussi le « *pas plus, pas moins* » de problèmes que le logement social classique, en termes d'impayés, de dégradations ou de nuisances pour le voisinage. Ces expériences continuent de se développer au gré des opportunités, la FAP étant un interlocuteur privilégié car « *agile et facilitateur* » pour le bailleur.

PARTENARIAT AVEC LE BAILLEUR SOCIAL VILOGIA

Un partenariat VILOGIA-CCAS-FAP a été engagé concernant une **maison T5 neuve à Blanquefort** (« *un produit rare pour du logement social* »)⁹ après un échange avec la Ville, qui a entendu les besoins du CCAS pour un « *public masculin en rupture d'hébergement brutal* ». Le CCAS de Blanquefort ayant initié en amont un partenariat avec la FAP, celui-ci s'est élargi pour intégrer la création de ce « *logement de transition* » avec Vilogia.

Le CCAS fortement investi (« *c'est essentiel* » aux dires du bailleur) est locataire du bien, et les colocataires identifiés par les travailleurs sociaux du CCAS sont sous-locataires du CCAS. Éligibles à l'APL, ils payent un forfait considéré comme un résiduel du loyer. Dans les premiers temps, la FAP a financé sur ce site un intendant social (*Les gratuits*) aux côtés des travailleurs sociaux, pour accompagner la collocation, resserrer les liens, s'assurer au quotidien du fonctionnement. Le partenariat initié par la FAP avec les communautés d'Emmaüs Parempuyre et d'Emmaüs Connect a été sollicité pour l'ameublement et l'équipement informatique.

Même si la fonction d'intendant n'a pu être maintenue, cette expérimentation livre des résultats très positifs : un père qui a réactivé ses droits de garde (« *après avoir décohabité au moment de la séparation, il ne pouvait accéder à son droit de garde parentale sans logement* »), d'autres qui ont « *rebasculé dans des commissions d'attribution* ».

Il est important de signaler que « *les personnes restent autonomes et actrices de leur parcours d'accès au logement, elles restent avec leur numéro unique SNE de demande de logement social* », à la sortie d'un logement de transition. Bref, « *cette étape dans un parcours redonne confiance, cela va vite* », avec un tiers comme la FAP qui rassure avec « *son expertise et sa connaissance du sans-abrisme* », qui sait « *activer un réseau pour créer quelque chose de viable* ».

PARTENARIAT FAP AVEC LA VILLE D'EYSINES

Un dernier partenariat est présenté ici, avec la ville d'Eysines et son CCAS, qui avait mis en place un « *groupe de travail interne* » à la Mairie, à la demande des travailleurs sociaux (CESF), pour des « *besoins de mise à l'abri* »¹⁰ avec quelques situations de squats sur la ville « *un peu tendues* ». Un premier logement a été repéré sur le patrimoine de la Ville afin de **trouver une solution pour des femmes à la rue suivies par le CCAS**. La Ville a appelé la FAP et après « *c'est allé très vite et très simplement : tu tapes dans la main, chacun respecte sa parole, on a fait du très simple* ».

Une convention réunit la FAP (pour les travaux et la mise en lien), le CCAS (pour la mise à disposition du logement, le paiement des charges et le suivi social) et l'association Toutes à l'abri (pour la fonction d'intendant social, qui rassure au quotidien le bailleur et les co-locataires). Des travaux ont été réalisés pendant un mois et demi par les Compagnons Bâisseurs, financés par la FAP. Les colocataires ont également « *mis la main à la pâte* » pendant les travaux. « *Je suis arrivée le 3 janvier de cette année, le 4 les Compagnons bâtisseurs sont passés et le 5 ça démarrait* », sourit

⁹ Selon la Gestion Immobilière de Vilogia.

¹⁰ Christophe Henry, directeur du CCAS d'Eysines.

l'une des co-locataires, avec « *un changement extraordinaire, c'était tellement moche au départ* ». Des meubles déjà là ont été conservés. D'autres sont à venir avec Emmaüs Parempuyre. Emmaüs Connect est sollicité pour du matériel informatique.

Chacune des co-locataires a signé une convention d'occupation en direct avec le CCAS, de 6 mois renouvelable deux fois (18 mois max). Une redevance est versée par les occupantes (équivalente à 15 % des ressources de la personne). Un Règlement de fonctionnement interne à la colocation a été co-écrit. « *J'ai eu une chance inouïe* » affirme l'une des colocataires : « *C'est la rencontre avec Toutes à l'Abri qui a tout changé. Elles sont super efficaces, super investies pour de vrai. Quand elles m'ont parlé de ce logement, je n'y croyais pas trop, c'est allé hyper vite, avec des premières infos en décembre et une installation en janvier. Pour moi qui attendais un contingent prioritaire au mieux en juin... Depuis le début, tous les interlocuteurs sont hyper gentils, à tous les niveaux. Personne ne nous prend de haut parce qu'on a un problème. Il me manque juste un bureau dans ma chambre parce que j'aime dessiner* » plaisante cette co-locataire, désormais accompagnée par Pôle Emploi pour trouver une formation après avoir perdu son emploi lors du COVID.

Globalement, nous retirons de ces expériences l'importance de l'accompagnement des personnes, qui se joue dans une relation travailleur social / intendant social qui rassure tout le monde et assure la gestion au quotidien. **Une professionnalisation de cette fonction d'intendant social et leur mutualisation sur plusieurs sites** seraient intéressantes à développer pour garantir le succès de ces expérimentations de locations et colocations transitoires.

UN PROJET DE PÔLE POUR ACCÉLÉRER LA CAPTATION DE LOGEMENTS VACANTS PUBLICS ET PRIVÉS

Pour formaliser ces modes de faire et contribuer à leur développement, la FAP et Aquitanis ont sollicité la « Fabrique

à initiatives » de ATIS (Association Territoire et Innovation Sociale) pour qu'elle fournisse une étude d'opportunité et de faisabilité sur la mise en place d'un « *Pôle de captation du parc vacant privé et public* »¹¹. Selon un processus de travail en 3 phases, ATIS réunit régulièrement des associations de terrain, des services de collectivités, des bailleurs et des élus, pour progressivement :

- « *qualifier l'idée et le besoin* »,
- l'analyser à travers une étude d'opportunité,
- étudier sa faisabilité en identifiant « un potentiel porteur de projet et un possible modèle économique », en mesure de soutenir la création de ce qui pourrait devenir « une nouvelle activité d'utilité sociale ».

Pour la FAP et Aquitanis, la création de ce pôle devrait permettre de mobiliser le parc vacant pour **favoriser l'accès au logement des personnes à la rue autour de 3 axes** :

- Accès au logement en bail direct
- Accès à un logement de transition (victimes de violences/séparation...)
- Conventions d'occupation temporaires de bâtiments vacants (inoccupés ou faisant l'objet d'un projet immobilier à long terme)

Avec des objectifs précis :

- Développer l'offre de logements
- Centraliser les actions
- Coordonner les acteurs
- Mutualiser les forces
- Lever les freins à l'accès au logement - Faciliter le parcours de la rue au logement

Il s'agira d'affiner prochainement des scénarios, pour capter massivement des logements pour répondre aux besoins. Il s'agit de « *casser ce schéma de l'escalier et ces logiques de silo* » comme le rappelle un acteur associatif, en proposant un logement d'abord et pas un logement enfin !

¹¹ Louise Malijenovsky, chargée de mission Fabrique à initiatives ATIS, 28/06/23.





Mettre fin au sans-abrisme à l'horizon 2030 ?

Conclusion

CONCLUSION FACE À L'URGENCE... UN NOUVEAU PLAN D'URGENCE ?

L'enjeu de ce rapport est de partager des éléments de diagnostic et de poser les bases d'une « *culture commune* », pour renforcer les logiques de coopération, sans lesquelles il sera difficile de lutter efficacement contre le sans-abrisme. Pour renforcer cette acculturation, il a été important de rappeler les causes, les réalités et les visages du sans-abrisme en Gironde, en essayant de regarder les parties les plus visibles de ses coûts, pour les personnes comme pour la société.

Cette analyse a permis de mettre en exergue **l'indispensable dialogue et la nécessaire reconnaissance à consolider entre les associations et les institutions**, en imaginant et en renforçant de nouveaux outils d'observation et d'action. Avec cet enjeu européen qui trace la perspective de « *mettre fin au sans-abrisme à l'horizon 2030* », reformulé de façon plus directe et plus urgente par un acteur de terrain : « *Il est hors de question que je laisse un môme, une famille, une personne à la rue* ».

Nous avons tous besoin de signaux forts pour continuer à avancer collectivement.

- **La signature de la Déclaration des droits des personnes sans-abri** par des collectivités locales en Gironde est un pas de plus.
- Un nouveau pas pourrait être fait par la puissance publique, si **des objectifs ambitieux étaient non seulement réaffirmés dans les documents cadres des politiques de l'habitat et de l'hébergement (PLH et le PDALHPD) mais aussi portés politiquement dans la diversité des territoires de Gironde**. Car les gisements et les opportunités sont réelles, dans le parc public et privé.

DANS LE PARC PUBLIC

En captant a minima 10 % des 2 200 logements HLM vides non mis en location en Gironde, il serait possible, sur la base des expérimentations en cours, de structurer une offre à hauteur de 220 logements. Ils viendraient compléter les quelques 80 logements déjà captés sous différentes formes tels que vus dans ce rapport (partie 2.3). **Soit 300 logements publics à l'horizon 2026 ?** Cet objectif apparaît raisonnable, à condition de réunir les financements nécessaires pour l'accompagnement des personnes et pour les travaux de remise à niveau des logements au moment de l'installation, sans oublier ceux liés aux usages. Pourquoi pas inscrire cet objectif dans le cadre du plan Logement d'abord 2 ? Sachant que ces logements présentent l'avantage d'être doublement transitoires : pour les personnes qui enchainent vers un logement pérenne, et pour les logements eux-mêmes dont certains ont vocation à changer de statut, en passant de transitoire (convention d'occupation temporaire) à pérenne (en bail direct).

SCÉNARIOS DE CAPTATION D'UNE PARTIE DU PARC PUBLIC VACANT SOURCE : RPLS, 2021

	Ensemble du parc social	Logements vides non mis à la location	Poids des logements vides non mis à la location	Coût estimé pour les bailleurs (manque à gagner)	CAPTER 10% pour logements transitoires
Bassin Arcachon	7 436	95	1%	285 000	10
Haute Gironde	1 831	70	4%	210 000	7
Libournaï	5 077	222	4%	666 000	22
Médoc	1 363	36	3%	108 000	4
Sud Gironde	2 454	35	1%	105 000	4
Sysdau	90 727	1 742	2%	5 226 000	174
GIRONDE	108 888	2 200	2%	6 600 000	220

DANS LE PARC PRIVÉ

De nouvelles ambitions pourraient être aussi portées pour augmenter significativement l'offre de logements pour les personnes sans domicile. Avec des objectifs de mobilisation à hauteur de 10 % du parc vacant délaissé sur Bordeaux Métropole et de 5 % de ce parc dans les autres territoires de Gironde, ce sont **près de 1 000 logements supplémentaires, aujourd'hui vides, qui pourraient venir démultiplier les solutions pour les personnes sans domicile**. Ce développement renvoie aux priorités de l'État et à celles de ses partenaires publics dans le cadre du PDAL-HPD. Pour y tendre, il est nécessaire de mutualiser et d'accentuer les dispositifs financiers pour :

- accompagner les propriétaires afin de les rassurer et de les inciter à remettre leur bien en location,
- soutenir les personnes dans leur installation et lever tous les freins à l'accès au logement.

SCÉNARIOS DE CAPTATION D'UNE PARTIE DU PARC PRIVÉ VACANT

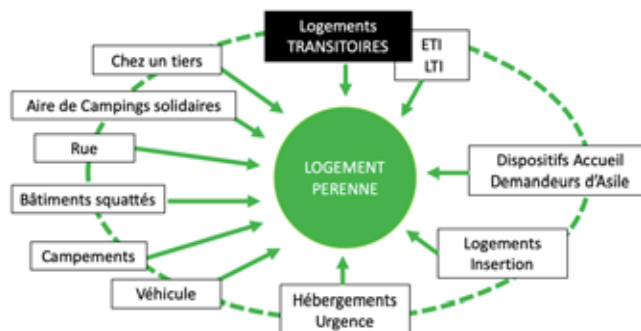
	Parc privé	Logements vacants depuis plus de 2 ans	Taux de vacance «hors marché»	CAPTER pour des logements transitoires	
Bordeaux Métropole	379 351	4 315	1,1 %	10 %	432
Gironde hors BM	295 289	11 059	3,7 %	5 %	553
GIRONDE	674 640	15 374	2,3 %		984

Source : LOVAC 2020

Ces nouvelles solutions pourront progressivement desserrer le système, congestionné en haut (accès au logement social) et asphyxié en bas (mise à l'abri)... à condition qu'elles soient associées :

- à une **amélioration des conditions de vie en squats et en bidonvilles**,
- à la **fermeture de ces derniers dans des conditions apaisées avec des solutions de relogement adaptées**,
- à un **soutien pour stabiliser les innovations du terrain**,
- à une **consolidation des solutions d'hébergements notamment d'urgence**,
- et à une **production accrue de logements sociaux**.

La fragilité, la fragmentation et la vulnérabilité des parcours résidentiels des personnes sans domicile ne se résoudront pas par un accompagnement linéaire unique « *en escalier* ». **C'est toute la pertinence et la force du logement d'abord qui reste à mettre en œuvre. Dans un contexte de crise grave, mobilisons toutes les solutions possibles vers cet enjeu.**



SIGLES

ALIFS	Association du Lien Interculturel Familial et Social
ALT	Allocation Logement Temporaire
ANVITA	Association nationale des villes et territoires accueillants
APL	Aide Personnalisée au Logement
AREVE	Association Accueil des réfugiés en Val de l'Eyre
ASTI	Association de Solidarité avec Tous les Immigrés
ATIS	Association Territoire et Innovation Sociale
CADA	Centre Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAF	Caisse d'Allocation Familiale
CAIO	Centre Accueil Information Orientation
CAO	Centre d'Accueil et d'Orientation
CAU	Centre Accueil Urgence
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDEF	Centre Départemental de l'Enfance et la Famille
CEID	Association - Comité d'Étude et d'Information sur la Drogue et les Addictions
CESF	Conseillère en Economie et Sociale et Familiale
COS	Fondation COS
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
DAL	Association Droit au Logement
DALO	Droit Au Logement Opposable
DDCS	Direction Départementale Cohésion Sociale
DDETS	Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
DIHAL	Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement
DNA	Dispositif National d'Accueil
ETI	Espace Temporaire d'Insertion
FJT	Foyer Jeunes Travailleurs

FEANTSA	Fédération européenne des organisations nationales travaillant avec les sans-abris
FILOSOFI	Fichier Localisé Fiscal et Social
GIP	Groupement Intérêt Public (Bordeaux métropole Médiation)
HLM	Habitation à Loyer Modéré
HUDA	Hébergement Urgence Demandeurs d'Asile
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
LDH	Ligue des Droits de l'Homme
LTI	Logement Temporaire d'Insertion
MDS	Maison Départementale Solidarité
MNA	Mineurs Non Accompagnés
MOUS	Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale
OQTF	Obligation de Quitter le Territoire Français
PDALHPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PLAi	Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLH	Programme Local de l'Habitat
PRAHDA	Programme Régional pour l'Accueil et l'Hébergement des Demandeurs d'Asile
RESF	Réseau Education Sans Frontière
RPLS	Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux
RSA	Revenu Solidarité Active
SDF	Sans Domicile Fixe
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SISAL	Infocentre (outil d'instruction des opérations de logements locatifs sociaux)
SPADA	Structure du Premier Accueil du Demandeur d'Asile
SNE	Système National d'Enregistrement
UPE2A	Unité pédagogique pour élèves allophones nouvellement arrivés

ENTRETIENS, VISITES, RENCONTRES

24.10/22	Collectif Bienvenue, Bernie Calatayud
28.11/22	Maraude du Cœur, Estelle Morizot
07.11/22	Médecins du Monde, Adeline Gripon
16.11/22	Comité de pilotage de l'étude
16.11/22	Les Gratuits, Cécilia Fonséca
21.11/22	RESF, Brigitte Lopez
24.11/22	Séance de travail du « Collectif Lutte contre le Sans Abrisme » à la FAP (RESF, LDH, AREVE, Graine de solidarité, Collectif pour l'égalité des droits, La Cimade, CADA, La Maraude du Cœur, Toutes à L'Abri, 100 pour 1 Toit Gironde, Croix Rouge, DAL 33, Diamants des Cité, Il est encore temps Gironde, Médecins du Monde, Tri Pote et Mescagne, Dédale, Solidarité Migrants Eysines)
08.12/22	FAP, Anne Marchand
21.12/22	Dédale, Morgan Garcia
21.12/22	LDH, AREVE, Rosa Florent
03.01/23	« Vida Loca » à St Médard en Jalles avec Bernie Calatayud et 2 familles
27.01/23	FAP direction des études, Manuel Domergue, Anne Claire Mejean-Vaucher
02.03/23	FAP, Anne Marchand
10.03/23	CCAS Eysines, Christophe Henry, partenaires et une locataire
16.03/23	URHLM, Nicolas Blaison et Adeline Boheas
20.03/23	Diamants des Cités, la Mine, Morti et des familles
27.03/23	Aquitanis, Claire Gélain
04.04/23	Comité de pilotage Etude
20.04/23	Collectif Clarté à la FAP (Solinum, ATD quart monde, APADE, Union Saint Bruno, Secours catholique, Observatoire girondin de la précarité, CPEV sud ouest, FAP)
25.04/23	Séance de travail FAP
02.05/23	CCAS Bordeaux, Laurent Chivallon et Marie Daniel
04.05/23	Séance de travail FAP
05.05/23	SIAO, Florence Carlet et Antoine Prax
11.05/23	Vilogia, Céline Fitour

16.05/23	Restitution Nuit Solidarité, Mairie Bordeaux, ARESVI
02.06/23	Toutes à l'abri, rencontres à l'accueil de jour
16.06/23	DSDEN, Aurore Bengold
20.06/23	Comité de pilotage de l'étude
23.06/23	CCAS Bègles, Olivier Casabianca et Ninon Garneret
23.06/23	Toit Solidaire, Laure Demarne
26.06/23	GIP Bordeaux Métropole Médiation, David Dumeau
28.06/23	ATIS, Louise Malijenovsky
07.07/23	Tremplin, Thierry Samzun



Être humain !



DÉLÉGATION GÉNÉRALE

3, rue de Romainville. 75019 Paris

Téléphone 01 55 56 37 00

AGENCE RÉGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE

176 rue Achard – ZA Achard - Bâtiment D - 33300 BORDEAUX

Téléphone 05 56 33 28 28

Courriel nouvelle.aquitaine@fondation-abbe-pierre.fr

fondation-abbe-pierre.fr